37e ANNÉE — T. LII

N° 1207 — 4 septembre 1955



LA DOCUMENTATION catholique

ABONNEMENTS : France et Union française : 1 an : 975 frs - 6 mois : 550 frs - Étranger : 1 an : 1.050 frs

PRIX DU NUMÉRO : 45 frs pour l'année en cours. 60 frs pour les numéros de l'année précédente. 80 frs pour les numéros des années antérieures

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e - C.C.P. PARIS 1668

DANS L'ÉGLISE ORIENTALE DE L'INDE

Lettre pastorale collective pour le 25e anniversaire du mouvement de réunion

Le 20 septembre 1930, l'archevêque jacobite Mar Ivanios, son suffragant Mgr Mar Théophilos, un diacre et un laïque, faisaient leur soumission au Saint-Siège, donnant ainsi le branle à ce que l'on a pu appeler le plus grand mouvement de réunion des temps actuels, puisqu'il compte aujourd'hui 4 évêques, 168 prêtres, 173 religieuses, 42 séminaristes et 80 000 fidèles. A l'occasion du 25e anniversaire de ce mouvement, sa Grâce Mgr Mar Severios (1), archevêque-évêque de Tiruvalla et S. Exc. Mgr Mar Gregorios, administrateur apostolique de l'archidiocèse de Trivandrum, ont rédigé la lettre pastorale suivante (2) :

JOSEPH MAR SEVERIOS, PAR LA GRACE DE DIEU ET LA FAVEUR DU SAINT-SIÈGE, ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE TIRUVALLA, ET BENEDICT MAR GREGORIOS, ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE TRIVANDRUM, A TOUS LES PRÊTRES, RELIGIEUX ET FIDÈLES DU RITE MALANKARIEN, BÉNÉDICTION.

CHERS FILS DANS LE SEIGNEUR,

La réunion qui a été attendue par nos Pères pendant des siècles dans la prière et l'espérance entre dans sa vingt-cinquième année le 20 septembre 1954, et nous sommes heureux d'annoncer que l'année qui se terminera le 20 septembre 1955 sera l'année jubilaire de la réunion.

Vingt-cinq ans ne constituent pas une longue période, mais pour nous qui sommes les premiers fruits de la réunion, c'est là un temps plein de signification. Beaucoup de nobles âmes, y compris l'architecte de la réunion, ont gagné leur récompense éternelle. Beaucoup d'entre nous ont eu la chance de passer une bonne partie de leur vie dans l'Eglise catholique. Ce jubilé est une occasion de se réjouir dans le Seigneur et de le remercier pour les bienfaits multiples que nous avons reçues de la miséricorde de Dieu, grâce à la réunion au cours de ces vingt-cinq dernières années, et cela nous est une occasion de travailler avec plus d'ardeur à l'amélioration et au progrès du mouvement de réunion dans ses divers aspects.

Le regretté Mgr Mar Ivanios fut le principal instrument choisi par Dieu pour faire porter leur fruit aux prières faites au cours de trois longs siècles. Bien qu'il y ait eu auparavant plusieurs réunions individuelles à l'Eglise, en différents endroits, ce n'est que par son travail infatigable que la réunion a pris la forme d'un mouvement de masse. C'est en architecte habile et clairvoyant qu'il a établi les bases de ce mouvement. Notre propre rite a été reconnu et notre province ecclésiastique a été établie avec deux diocèses. La croissance étonnante de ce mouvement est le résultat des industrieux et laborieux efforts de Mgr Mar Ivanios et de ses collègues. Le monde chrétien a donné à notre mouvement le qualificatif de plus grand mouvement de réunion des temps modernes. Le nom de Sa Grâce Mgr Mar Ivanios, pionnier de ce mouvement, sera toujours évoqué avec reconnaissance.

Nous devons nous rappeler que cette branche de l'Eglise catholique doit son existence à la générosité et à la hauteur de vues de S. S. Pie XI, d'heureuse mémoire, le Pape de la réunion. Il n'est pas possible de dire tout ce que ce mouvement doit à l'amour paternel de ce grand Pape. Nous devrons nous souvenir de lui avec reconnaissance au cours de cette année jubilaire.

Notre dette envers le Pontife glorieusement régnant, S. S. Pie XII, est sans mesure. Qu'il ait conféré le titre d'archevêque à l'actuel évêque de Tiruvalla et qu'il ait nommé deux

(1) Mgr Severios est décédé le 18 janvier 1955. Son successeur est Mgr Polachirakal.

(2) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte anglais paru dans *The Reunion Record* du diocèse de Tiruvalla, numéro de Noël 1954.

évêques parmi ceux qui se sont réunis, témoigne excellemment de son amour et de sa sollicitude paternels pour le mouvement de réunion.

Nous devrons aussi, en cette année jubilaire, évoquer le souvenir de tous ceux qui ont encouragé ce mouvement de réunion. Les noms du regretté secrétaire de la Sacrée Congrégation orientale, S. Em. le cardinal Sincero ; l'actuel secrétaire, S. Em. le cardinal Tisserant, légat pontifical dans l'Inde ; Mgr (actuellement cardinal) Mooney, Mgr Kierkels et l'actuel internonce Mgr Martin Lucas, méritent une mention spéciale. Nous sommes reconnaissants à Sa Grâce Mgr Mar Augustine Kandathil, métropolitain de la hiérarchie syro-malabare qui, depuis les tout premiers débuts, a été un ardent promoteur du mouvement de réunion. Nous devons évoquer avec gratitude les noms de Mgr Benziger, le regretté évêque de Quilon ; du T. Rév. Thomas Mar Dioscoros, de Remban Joseph Pulicott, de la Rév. Mère Shina, des prêtres et des fidèles, et prier pour leurs âmes qui sont retournées à Dieu.

Les cérémonies du jubilé doivent être avant tout de sincères actes d'action de grâce. Nous devons prendre conscience de la vraie nature et de la diversité des grâces que Dieu nous a données. Il y a environ trois cents ans, nous étions coupés du cep, le mouvement de réunion nous a greffés sur la vigne vivante. Nous sommes devenus héritiers des grâces de Dieu et de la vie divine qui, du Christ qui est la tête, coule dans son corps qui est l'Eglise. Le progrès actuellement réalisé par le mouvement est surprenant, comme en témoigne le nombre des paroisses, des centres de Mission, des églises, des écoles et des autres institutions que nous avons sur toute l'étendue du Kerala. Selon les statistiques de 1953, il y a 168 prêtres et 80 000 fidèles dans notre province, avec environ 300 églises, deux Petits Séminaires, un collège supérieur, beaucoup d'écoles de différents degrés, des orphelinats et des hôpitaux. Nous sommes heureux de constater que les non-catholiques abandonnent maintenant beaucoup de leurs préjugés et qu'ils commencent à apprécier et à révérer la gloire de l'Eglise catholique. Ce changement d'attitude parmi nos frères non-catholiques est un indice certain du grand succès du mouvement de réunion.

Nos jeunes gens et jeunes filles se destinent en grand nombre à la prêtrise et à la vie religieuse ; c'est là un grand signe d'une rénovation spirituelle. Grâce à la Légion de Marie, aux Conférences de Saint-Vincent de Paul, aux congrégations de la Sainte Vierge et autres groupements de piété, nos fidèles font de constants progrès dans la foi et la piété, ce qui est pour nous le sujet d'une joie inexprimable.

L'excellence et l'attrait de notre liturgie sont hautement loués dans tous les pays. Conscients de ces grâces qui nous sont données par Dieu, nous le remercions et nous devons nous efforcer de nous en rendre dignes.

Ce jubilé est une année de prière. Bien que le mouvement de réunion ait fait des progrès étonnants, beaucoup restent encore séparés de nous et ne jouissent pas de ses fruits. Nous devons cependant prier et travailler pour leur prompt retour à l'unité de la Sainte Eglise. Les chrétiens du Kerala ont un réel devoir de travailler à la conversion de l'Inde et ce devoir ne sera accompli que lorsque tous seront rentrés dans l'unité de la Sainte Eglise. Nos frères non-catholiques, réalisant le besoin et l'utilité de l'unité, la désirent intensément plus que jamais. En demandant l'aide de Dieu, essayons de faire le meilleur usage de cette occasion. Prions le Dieu miséricordieux, qui est le maître des cœurs de tous les hommes, de donner à nos frères séparés compréhension, courage et conviction.

En outre, nous devons veiller à donner le bon exemple par une vie de foi et de charité chrétiennes. Nous ne pouvons apprécier ni aimer une chose que nous ne connaissons pas. Si actuellement beaucoup de chrétiens, dans le monde entier, ont tendance à écarter toutes les valeurs spirituelles, c'est parce qu'ils n'ont pas compris la doctrine chrétienne. Il est donc nécessaire que tous étudient bien la doctrine chrétienne. Que cette année jubilaire soit une occasion de renforcer notre foi. Prêtres et parents doivent veiller à ce que les enfants suivent les leçons du catéchisme avec régularité et ponctualité. C'est la seule façon d'inculquer à une génération une foi et une piété vivantes.

Les adultes ont le devoir de bien apprendre les doctrines de la foi. C'est d'une grande nécessité aujourd'hui où les forces révolutionnaires essayent de renverser les fondements mêmes de la religion. Cela peut être obtenu par les sermons du dimanche, les exercices spirituels et les cours de religion pour adultes. Notre désir est que nos fidèles lisent des livres doctrinaux et des périodiques tels que *Sathyasabhakahalam* (la vraie trompette de l'Eglise), *Sathyadeepam* (les vrais rayons), *Sathyaprakasam* (la vraie lumière) et d'autres publications similaires ; nous les exhortons à ces lectures. Si nous apprenons à bien connaître notre foi, nous l'aimerons et nous la mettrons en pratique dans notre vie quotidienne.

La vie chrétienne fondée sur la foi grandit et atteint les hauteurs de la sainteté par la réception des saints sacrements. Que la réception fréquente des sacrements nous aide à grandir dans la vie spirituelle et que notre bon exemple attire les autres à l'unité de l'Eglise en cette année jubilaire.

En bref, que chacun prenne la résolution, en cette présente année, de s'efforcer par la prière, la foi vivante et une vie exemplaire, de compléter l'œuvre de la réunion et décide d'agir en conséquence.

Le programme détaillé des cérémonies du jubilé sera donné au fur et à mesure.

Pour les cérémonies d'inauguration, nous donnons le programme suivant :

1. Tous les fidèles se confesseront et recevront la sainte Communion les 19, 20 et 29 de ce mois de septembre.

2. Dans toutes les églises, partout où cela

sera possible, il y aura adoration et bénédiction du Saint Sacrement.

3. Des prières spéciales seront dites pour la réunion.

Que par l'intercession des prières de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, de saint Thomas, apôtre de l'Inde, et de tous les saints, la grâce et la bénédiction du Dieu tout-puissant descendent sur vous en abondance et y demeurent toujours.

Marygiri, Tiruvalla, le 16 septembre 1954.

JOSEPH † MAR SEVERIOS,
archevêque-évêque de Tiruvalla.

BENEDICT † MAR GREGORIOS,
administrateur apostolique de Trivandrum.

Une chrétienté en marche : l'Église orientale de l'Inde (*)

Bon nombre des lecteurs de *la Documentation Catholique* n'ignorent pas l'existence dans les Indes de chrétiens de rite oriental. Peut-être auront-ils entendu les échos des fêtes tenues à l'occasion du double jubilé de saint Thomas, l'apôtre, et de saint François-Xavier, en décembre 1952. Le cardinal Gilroy, archevêque de Sidney et légat du Pape, présida ces célébrations à Ernakulam, dans l'Etat de Travancore-Cochin, plus connu sous le nom de Malabar. Récemment, au cours des deux derniers mois de 1953, la visite dans ce pays du cardinal Tisserant, en qualité de secrétaire de la Congrégation pour l'Eglise orientale, a de nouveau mis en vedette les communautés orientales de l'Inde.

Sans doute aussi le Malabar est-il devenu célèbre depuis la réunion à l'Eglise de l'archevêque jacobite, Mar Ivanios (1930). Avec lui, et sous son impulsion géniale, a commencé l'un des plus grands mouvements de réunion qu'a vécus le demi-siècle.

Il y a plus. Aux yeux de ceux qui sont tant soit peu au courant de la vie missionnaire de l'Inde, le Malabar est effectivement un des champs les plus fertiles de vocations sacerdotales et religieuses de tout le pays.

Nous voudrions, dans ces courtes notes, rendre un compte plus précis de la part que jouent et que peuvent jouer les catholiques du Malabar dans l'implantation de l'Eglise aux Indes. Mais il importe de souligner que dans cette région vivent des catholiques appartenant à trois rites différents : le chaldéen, appelé aussi syro-malabar ; le syrien pur ou syro-malankarien, enfin le latin. Ici, nous ne parlerons guère des latins. Ce sont plutôt les catholiques de rite syro-malabar qui attireront notre attention aujourd'hui. C'est leur influence présente et future que nous voudrions présenter en raccourci.

Cadre géographique.

Situons-nous. Tirons une ligne horizontale allant de Bombay (côte Ouest) à Vizagapatam (côte Est). Que constatons-nous ? La grande majorité des catholiques de l'Inde habitent au sud de cette frontière artificielle (1). Descendons plus bas et traçons une nouvelle ligne entre Madras (côte Est) et Mangalore (côte Ouest) ; plus de la moitié des catholiques de l'Inde se trouvent au sud de cette nouvelle division arbitraire, comme aussi un très grand nombre de diocèses (29 sur 65). Jetons enfin un regard vers le sud-ouest de cette immense péninsule. Voici le Malabar, le Kérala (2), comprenant à la fois les divisions politiques suivantes : l'Etat-Uni de Travancore-Cochin (3) et, vers le Nord, le district dit du Malabar, dans la province de Madras (4).

C'est là que vivent la grosse majorité de nos catholiques de rite syro-malabar. Mais c'est là aussi que se rencontre le pourcentage le plus élevé de catholiques de tout rite et même de chrétiens de toute confession (5). Les catholiques du Malabar sont distribués en 16 diocèses. Les jacobites, nestoriens et protestants de toute couleur possèdent aussi une très nombreuse hiérarchie (6). Le récent *census* de 1951 exprime clairement que dans l'Etat de Travancore-Cochin les chrétiens ont tendance à augmenter et les non-chrétiens à diminuer (7). Quelles que soient les causes de cette situation, il est certain que l'accroissement de la population chrétienne provoque depuis des années une forte émigration, surtout vers les districts contigus au Travancore-Cochin, mais aussi vers des grands centres comme Madras, Bombay, Calcutta et même La Nouvelle-Delhi.

Il est aussi utile, croyons-nous, d'évaluer le Malabar, en particulier l'Etat de Travancore-Cochin, par rapport au reste de l'Inde.

Il s'agit d'une des régions les plus fertiles, grâce à la qualité du sol, à l'abondance des pluies (deux saisons annuelles) et à un système d'irrigation naturelle qui comporte rivières, canaux et les fameuses lagunes s'étendant presque tout le long de la côte (environ 5 000 kilomètres carrés). Ajoutons à cela un climat tropical toujours plus ou moins chaud, mais sans grands écarts (moyenne minima : 24 degrés ; maxima : 30 degrés), et on comprendra de suite pourquoi le Malabar est réputé depuis des siècles pour ses produits agricoles, surtout pour ses épices telles que le poivre et le cardamome. C'est aussi le domaine privilégié du cocotier qui est une des principales ressources du pays ; n'est-ce pas d'ailleurs un des arbres du monde où tout peut servir à l'homme : fibre ou coir, huile, copra et la noix elle-même ? Toute cette production est maintenant fortement organisée, et l'industrie des fibres de coco est l'une des plus importantes. Mais d'autres industries se sont développées également, soit dans le domaine de l'agriculture spécialisée, comme le caoutchouc (8), le café, les oléagineux, soit dans l'industrie proprement dite, tels le ciment et la rayonne (9). Les forêts qui couvrent les pentes

---

(*) Nous renvoyons nos lecteurs à deux articles sur le même sujet, précédemment parus sous la signature du P. Hambye, S. J., dans *la D. C.*, n° 1123 (15. 6. 52), col. 756, et n° 1143 (22. 3. 53), col. 380.

des Ghâts occidentales abondent en essences, comme le teak, l'ébène, le bois de rose, etc. Le riz reste la base de la nourriture, et on cultive plus de 30 variétés ; surtout dans l'ex-Etat de Cochin, certains sols donnent jusqu'à trois moissons à l'année. Mais la surpopulation (10) exige une production agricole accrue. Heureusement, le manioc — venu d'Amérique et dont provient le tapioca — peut subvenir en partie aux besoins des classes pauvres, et là où ni le riz ni le cocotier ne croissent, les plantes à manioc se trouvent en abondance. C'est d'ailleurs l'ingéniosité des habitants qui a multiplié partout la culture potagère. Grâce à cela, ils peuvent la plupart du temps ignorer les affres de la famine (11).

D'autre part, l'Etat de Travancore-Cochin jouit d'une situation privilégiée dans le domaine de l'éducation : 45 pour 100 de la population sait lire et écrire (56 pour 100 des hommes, 34 pour 100 des femmes) et 98 pour 100 des enfants fréquentent l'école (12). En Asie, il s'agit sans doute du plus haut pourcentage après le Japon. Il est aussi le plus élevé de l'Inde, dépassant largement l'Etat de Bombay, par exemple. Parmi les habitants les mieux instruits, signalons les *nairs*, une caste hindoue qui jouit d'une large influence, et les chrétiens de toute obédience. L'état général de l'instruction ne fait que s'améliorer par la multiplication d'écoles de tout genre (13).

Un peu d'histoire.

Au moment de l'arrivée des Portugais aux Indes (1498), les syro-malabars, ou chrétiens du Malabar suivant le rite chaldéen, formaient une communauté importante, plus de 30 000 familles, s'il faut en croire les statistiques de l'époque. Ils étaient relativement bien organisés ; ils venaient justement de recevoir des évêques de Mésopotamie, du patriarcat de Séleucie-Ctésiphon, la seule juridiction ecclésiastique avec laquelle ils pouvaient facilement correspondre. Il est maintenant bien prouvé que des chrétiens existaient au Malabar et dans d'autres régions côtières de l'Inde, depuis au moins le IVe siècle, sinon depuis la prédication de l'apôtre saint Thomas, affirmée par la tradition locale. Les missionnaires venus sous l'égide du Padroado songèrent à réformer les abus de cette vieille chrétienté, mais ils ne semblent jamais avoir pensé à la faire progresser dans sa ligne particulière et à en faire le centre d'une activité missionnaire plus intense parce que plus indigène. Sans doute avons-nous rencontré, au XVIe siècle, des signes d'une hésitation dans le traitement des chrétiens orientaux du Malabar. Mais les « rigoristes » l'emportèrent, et le spectre du nestorianisme (14) fut agité même par certains Jésuites. Il servit de raison ou de prétexte pour soumettre les chrétiens à des chefs étrangers qui, trop souvent, ignoraient tout de leur rite, de leurs aspirations légitimes. Qu'une telle situation puisse mettre en danger la vitalité spirituelle et sociale, il n'est pas facile de le nier ; une des conséquences immédiates de cette situation fut l'arrêt ou l'absence de toute expansion parmi les syro-malabars. Pour longtemps, ils restèrent sous le boisseau, satisfaits d'entretenir la flamme de leur tradition. Il est remarquable de constater que dès qu'ils devinrent à nouveau autonomes et furent dirigés par leurs chefs ecclésiastiques naturels, l'esprit missionnaire réapparut presque aussitôt et prit bien vite des proportions énormes. Depuis une trentaine d'années en effet, on ne compte plus les jeunes syro-malabars qui vont se faire prêtres, religieux ou religieuses dans le reste de l'Inde, et cela par pur zèle pour l'extension du règne du Christ. Pareil phénomène, unique dans les annales du Malabar, justifie un examen de la situation actuelle des catholiques de ce rite.

Des chrétiens enracinés.

Tout d'abord, il est bon de noter que nous avons affaire à des catholiques qui sont aussi anciens que beaucoup de chrétiens d'Europe, même plus anciens que ceux du nord de ce continent. Ils sont donc profondément enracinés dans le sol de l'Inde. Ils sont Indiens jusqu'à la moelle ; leur vie sociale reste encore imprégnée des coutumes ancestrales dont plusieurs ont été empruntées aux usages sociaux des hautes castes hindoues de l'endroit. N'est-ce pas cet exemple que le P. de Nobili agita en face des autorités romaines apeurées par ses adaptations (15) ? Indiens, oui, mais aussi profondément chrétiens et religieux. Il n'est pas rare de voir les églises très fréquentées par les hommes et par les femmes durant la semaine, même dans les villes et centres importants ; le dimanche, elles ne désemplissent pas et il faut continuellement les agrandir ou en bâtir de nouvelles pour subvenir aux besoins religieux d'une population sans cesse assoiffée de Dieu ; inutile d'ajouter que 98 pour 100 ou 100 pour 100 pratiquent. Aux devoirs essentiels, s'ajoute une multitude de dévotions secondaires, d'origine portugaise ou italienne, très estimées par l'homme de la rue, mais trop nombreuses peut-être, tendant à mettre à l'ombre une vie liturgique authentique. Mais, quelles que soient ces critiques, ces dévotions sont une preuve du tempérament et de la foi des populations. Le rosaire quotidien, une pratique éminemment catholique et sur laquelle le Pape régnant, S. S. Pie XII, a insisté si souvent, est une coutume presque générale ; il n'est qu'à passer le soir à la vesprée dans un village chrétien pour être saisi de suite par la cantilène qui s'élève de presque tous les foyers, le rosaire récité en commun sous la forme d'une psalmodie couleur locale.

De ce que nous avons pu constater sur place, il nous paraît clair que pareille atmosphère chrétienne est surtout due à l'éducation familiale, renforcée à présent par un système complet d'écoles, depuis la primaire jusqu'au collège universitaire. Mais l'exemple des parents est capital : autorité, incontestée jusqu'à maintenant, du père de famille ; autorité, il faut l'avouer, qui, à nos yeux d'Occidentaux, peut passer pour une certaine autocratie ; forte influence de la mère qui ne semble jouer aucun rôle à première vue, mais qui, en fait, comme chez les Hindous d'ailleurs, possède un pouvoir incontesté et reste vraiment la gardienne farouche des traditions religieuses. Notons aussi que la famille moyenne chez les catholiques du rite syro-malabar compte cinq enfants.

Dans le domaine culturel et social, les catholiques ne sont en rien inférieurs aux autres chrétiens et aux non-chrétiens. Comme nous venons de le souligner, ils possèdent un système complet d'éducation, mais il ne suffit pas encore aux besoins de la population. Trois journaux sont publiés par les syro-malabars, une dizaine d'hebdomadaires ou de mensuels, un « *Catholic Book Club* » commun à tous les catholiques et qui publie

un livre par mois. Enfin, ils ont des écrivains, des poètes, fort prisés même par les Hindous qui s'y connaissent en littérature ; l'un d'eux, l'abbé Mattam, prêtre du diocèse de Palai, est poète lauréat et aussi un sanscritiste de renom. Plusieurs, parmi le clergé, sont connus pour leur science en langues sémitiques, tel le R. P. Placide de Saint-Joseph, Carme syrien, et devenu, en 1953, consulteur de la Sacrée Congrégation pour l'Eglise orientale.

L'ensemble des chrétiens syro-malabars appartient à ce que nous appelons chez nous la bourgeoisie paysanne et marchande. Certaines familles, qui croient remonter aux « convertis » de saint Thomas et qui sont supposées d'origine brahmanique, se distinguent par leur noblesse et leur influence sociale, mais on ne peut parler d'une aristocratie au sens strict du mot, comme en Europe.

Beaucoup possèdent d'un demi-hectare à un hectare de terre qu'ils cultivent. Il y a bien des gros propriétaires fonciers, de rizières par exemple dans les marais asséchés en bordure de la côte. Nous en avons rencontré qui possèdent jusqu'à 400 hectares de cette culture. Mais ils ne sont guère nombreux. Si la paysannerie compose encore la majorité de la population syro-malabare, de plus en plus nombreux sont ceux qui sont entrés dans les affaires, surtout le gros commerce local (bois, denrées, huiles) ou la banque. Les institutions financières dirigées par des catholiques de ce rite sont très nombreuses, trop nombreuses peut-être. Sans doute la tendance commerciale et financière existait depuis toujours chez les catholiques syro-malabars, mais grâce à l'éducation supérieure qui commença à se répandre chez eux à la fin du siècle dernier (16), cette tendance ne fit que s'affirmer et se développer. D'autres, quoiqu'en plus petit nombre, entrèrent dans la profession légale et, à présent, presque dans chaque ville et chaque village un peu important, l'on trouve des juges, des avocats, des plaideurs qui appartiennent à la communauté des syro-malabars. La carrière d'éducateurs et de professeurs d'Universités a attiré aussi plus d'un Malayali catholique. Un des plus illustres des années récentes et professeur émérite d'économie à l'Université de Madras est M. P. J. Thomas qui, après l'indépendance de son pays, fut un des représentants de l'Inde à la Conférence de San Francisco.

Cependant, les catholiques du rite syro-malabar n'ont, en somme, que commencé assez tard à s'élever dans l'échelle économique ; socialement, point n'était besoin d'un progrès, puisqu'ils ont été toujours considérés par la société hindoue comme une sorte de « noblesse » locale, c'est-à-dire comme égaux aux plus hautes castes de l'hindouisme. A ce point de vue, il n'y a pas de différence entre catholiques et jacobites, car ils proviennent tous deux de la même communauté d'origine. Mais, du point de vue économique, les seconds s'assurèrent plus tôt que les catholiques une place enviable. Eduqués par les institutions protestantes (17), en partie soutenus par les fonctionnaires de l'empire défunt, les jacobites passèrent très tôt des activités paysannes à la vie d'affaires, au service du gouvernement, aux activités scolaires ; ils émigrèrent aussi dans les grandes villes et s'y taillèrent bientôt des positions-clés. Si l'on veut résumer la comparaison, les dissidents sont partis pour la course munis d'une avance considérable, mais à présent ils se voient de plus en plus atteints, sinon dépassés, par les catholiques moins stabilisés, plus dynamiques, plus unis aussi, même dans le domaine pratique.

On peut donc affirmer que dans l'ensemble les catholiques syro-malabars sont économiquement assez forts. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de pauvres, même de prolétaires au sens précis du mot, mais ils sont beaucoup plus en minorité que dans les communautés de rite latin, parmi les pêcheurs de la côte par exemple, ou encore dans des castes hindoues comme le *ezhavas*, dont même maintenant l'immense majorité est faite de prolétaires ou d'ouvriers peu qualifiés. Les syro-malabars sont, en somme, assez indépendants du point de vue économique et social. Il est donc normal que pareille situation des fidèles exerce une influence sur l'état matériel des églises du rite et par conséquent sur celui des diocèses. Dans l'ensemble, ceux-ci jouissent de finances enviables dans un pays dit de mission. Actuellement, je crois que le qualificatif « missionnaire » ne s'applique pas ou plus à l'Eglise syro-malabare, car celle-ci est bel et bien plantée dans le sol du Malabar. La prospérité relative des finances ecclésiastiques en est une preuve entre bien d'autres. Le clergé est entièrement dépendant des fidèles et il ne peut guère se plaindre d'une pauvreté stagnante. Il y a plus. Un bon nombre de paroisses sont bien en fond, surtout les plus anciennes et celles qui sont aussi des centres fréquentés de pèlerinages locaux. Un autre signe de prospérité : le nombre croissant d'institutions d'enseignements, de charité, etc., qui, naturellement, se groupent autour des églises paroissiales (18). Institutions qui sont soit le fait de la paroisse elle-même, de ces revenus réguliers, soit, plus rarement quoique assez fréquemment, de la générosité de bienfaiteurs locaux. Il n'est qu'à voir, par exemple, le nombre de nouvelles églises, parfois de dimensions considérables, bâties à présent, pour se rendre compte que les catholiques syro-malabars se suffisent à eux-mêmes et n'ont guère à frapper à des portes étrangères pour subvenir à leurs besoins matériels.

Une Église d'avenir.

Notre description reste très générale, il nous faut l'avouer, mais assez précise, croyons-nous, pour prouver que les catholiques syro-malabars forment une communauté bien établie, active, vigoureuse. Pareille condition augure bien du futur d'une telle chrétienté, soit pour son propre développement, soit pour les services qu'elle peut rendre dans l'extension du royaume du Christ aux Indes.

Nous n'examinerons pas ici les possibilités de progrès local ; seules nous intéressent aujourd'hui celles d'extension.

Ces dernières sont déjà démontrées par le nombre considérable de jeunes gens et de jeunes filles du Malabar qui sont ouvriers de l'Evangile un peu partout dans le reste de l'Inde. La grande majorité appartient au rite syro-malabar (19). Ce nombre de vocations ne cesse pas d'augmenter (20), et, vu l'accroissement constant de la population catholique, par le fait aussi que le caractère profondément religieux de celle-ci, loin de s'amenuiser, s'affirme sur place, on peut légitimement espérer que cet afflux de vocations ne s'arrêtera pas de

si tôt, même augmentera encore pour quelques dizaines d'années.

Sans doute faut-il aussi songer aux besoins locaux. Le clergé séculier ne suffit pas partout aux tâches qui lui incombent. Comment est-ce possible dans un pays où abondent les vocations ? C'est que certains évêques crurent bon de restreindre les rentrées annuelles des Séminaires. Ils se montrèrent beaucoup plus exigeants pour les qualités intellectuelles des candidats. Politique abandonnée depuis quatre ou cinq ans (21), mais qui a forcément réduit le nombre de prêtres. Les religieux, surtout les Carmes Tertiaires de rite syro-malabar, une des rares Congrégations de droit pontifical fondée aux Indes, doivent encore recevoir beaucoup de monde, afin de subvenir aux nécessités d'un nombre croissant d'institutions dirigées par eux (22). Mais très tôt sans doute les vocations locales suffiront amplement aux besoins immédiats. C'est le cas de certaines Congrégations de religieuses. Y a-t-il un réel danger de saturation chez les syro-malabars ?

De toute façon, bien avant qu'il soit satisfait aux nécessités de l'endroit, les vocations ont quitté le pays et se sont répandues dans toute l'Inde. Sans s'en rendre compte, elles ont suivi un des principes chers au regretté P. Charles ; il ne faut pas attendre qu'une chrétienté possède le nombre idéal de prêtres et de religieux pour qu'elle puisse devenir missionnaire. Mais, en signalant déjà un certain danger de saturation locale, nous voulions aussi indiquer que l'afflux actuel des vocations s'augmentera encore dans le prochain avenir lorsque le recrutement normal aura pour ainsi dire stabilisé la situation intérieure de l'Eglise syro-malabare.

Quoi qu'il en soit, les recrues pour les diocèses et les Congrégations du reste de l'Inde en provenance du Malabar sont nombreuses et, de l'avis unanime, généralement excellentes. C'est là un fait de nature à transformer de façon considérable l'aspect actuel de l'Eglise aux Indes. C'est aussi un événement capital dans la longue histoire du christianisme de ce pays.

Il est vain de nier que tôt ou tard il faudra songer à établir des normes pour canaliser ce fleuve sans cesse plus puissant. Trop souvent encore, les recrues du Malabar sont le produit, légitime sans doute, mais un peu hâtif d'une pêche apostolique. C'est surtout le cas quand des personnes zélées choisissent des vocations trop jeunes et les envoient ailleurs pour être formées. Celles qui ne conviennent pas reviennent après un temps. Personne ne semble alors songer au scandale provoqué chez ces familles pieuses qui ont cru tout bonnement que le départ du fils ou de la fille était chose acquise. Elles croyaient qu'il s'agissait d'une vocation au sens strict du mot.

Un système d'écoles apostoliques, dans le sens large du mot, ou encore de Séminaires missionnaires établis sur place et en collaboration intime avec l'épiscopat local, créerait certainement plus de stabilité, assurerait plus de vrai zèle et permettrait une formation plus autochtone, sans compter la certitude d'un recrutement plus régulier. Pareilles institutions seraient une contribution efficace et positive à l'implantation de l'Eglise dans d'autres régions de l'Inde. Elles n'empêcheraient pas d'ailleurs les individus intéressés de jouir de la saine liberté des enfants de Dieu.

Nouvelles possibilités.

Au problème du recrutement paraît être intimement lié celui du rite.

Jusqu'ici, on s'était contenté en général de demander le changement de rite pour chaque syro-malabar désireux de faire œuvre missionnaire en dehors du Malabar. Ce que Rome accordait par indult sans trop de difficulté. Mais, sans doute, trouvera-t-on tôt ou tard une solution plus « sociale » du problème, c'est-à-dire une solution qui tienne compte de deux éléments essentiels : l'égalité des rites et la participation de l'Eglise syro-malabare à l'extension du règne du Christ.

Il nous reste encore à signaler les possibilités missionnaires du laïcat syro-malabar qui travaille en dehors de son pays d'origine dans les grands centres tels que Madras, Bombay et Calcutta. Si ces laïques étaient mieux encadrés, ils pourraient participer plus activement à la diffusion de l'Evangile. De plus, ils pourraient jouir d'une influence plus efficace sur leurs compatriotes du Malabar qui appartiennent à des sectes chrétiennes, surtout sur les jacobites. La réunion à l'Eglise de jacobites vivant en dehors de leur milieu naturel aurait, nous en sommes convaincus, des répercussions sur le progrès réel du mouvement de réunion au Malabar.

Espoirs de demain.

On le concédera sans difficulté. Les catholiques du rite syro-malabar forment à présent un des espoirs les plus palpables de l'Inde catholique. Ils sont profondément enracinés dans le sol natal, ils n'ont personne à envier dans le domaine patriotique et national, ils jouissent d'une culture élevée et d'une situation financière stable. Surtout, ils sont profondément chrétiens et sont en train de devenir la source principale des vocations pour le reste de l'Inde. C'est là un phénomène providentiel qui vient à point pour aider l'Eglise à maintenir ses positions et à s'implanter davantage. Il permet aussi d'assurer les plus soupçonneux que le christianisme possède aux Indes des racines anciennes, vigoureuses et fécondes.

E. R. HAMBYE, S. J.
St Mary's College. Kurseong (Inde).

NOTES

(1) 3 788 848 sur 5 039 290 à la fin de 1952, sans inclure la population de l'archidiocèse de Bombay et des diocèses de Poona et de Vizagapatam (Visakapatnam).

(2) L'origine de ces deux appellations n'est pas connue avec certitude pas plus que leur exacte signification. Généralement, on admet que Malabar dérive, soit du portugais *Malavares*, corruption du substantif *Malléallar* qui signifierait le pays des collines ; soit de l'arabe, vu l'emploi du suffixe « bar », équivalent de « pays ». Kerala semble bien dériver de « keram », cocotier en malayalam, langue dravidienne parlée par la majorité des habitants de ces régions. De là le nom de « pays des cocotiers », dont Kerala serait l'original. Historiquement, les deux termes semblent avoir été interchangeables et désignaient toute la région côtière qui s'étend du sud de Goa au cap Comorin. A présent, Kerala s'applique plutôt à toute la région où se parle le malayalam, surtout le district du Malabar et l'Etat-Uni de Travancore-Cochin. Bien que le nom de Malabar s'emploie pour désigner une région administrative, il continue encore de nos jours à s'appliquer à toute la région de la côte Ouest de l'Inde jusque vers la latitude de Goa.

(3) Etendue : 23 982 kilomètres carrés ; population : 9 265 157 (1952).

(4) Etendue : 15 105 096 kilomètres carrés ; population : 4 758 342 (1951).

(5) Proportion au kilomètre carré dans le Travancore-Cochin : 127 ; par rapport aux autres groupes religieux en 1951 : 32 pour 100.

(6) Pour les catholiques :

6 diocèses de rite syro-malabar (Ernakulam, archid. ; Changanacherry ; Kottayam, Palai, Tellicherry, Trichur) comprenant environ 1 100 000 de catholiques (1954) ;

2 diocèses de rite syrien d'Antioche ou syro-malankarien (Trivandrum, archid. ; Tiruvalla), avec 80 000 catholiques (1954) ;

8 diocèses de rite latin (Vérapoly, archid. ; Alleppey, Calicut, Cochin, Kottar, Trivandrum, Quilon, Vijayapuram) avec 850 000 fidèles (1954).

Pour les jacobites (divisés en deux sections plus ou moins indépendantes) : 16 évêques avec environ 700 000 fidèles.

Pour les mar-thomites (secte protestante, mais d'allure jacobite) : 5 évêques avec environ 250 000 fidèles.

Pour les nestoriens (secte provenant d'un schisme de la fin du siècle passé et pratiquement restreinte à la ville et aux faubourgs de Trichur) : un évêque et environ 5 000 fidèles.

Pour les protestants (Eglise unie du sud de l'Inde) : 3 évêques avec environ 150 000 fidèles.

(7) Alors qu'en 1901, dans l'Etat de Travancore-Cochin, les chrétiens de toute confession représentaient 23,8 pour 100 de la population contre 69,6 pour 100 aux Hindous, les données du census de 1951 indiquent une progression remarquable des chrétiens, 32 pour 100 de la population contre 60,2 pour 100 aux Hindous. Si l'on part du chiffre 100 pour 1881, une progression parallèle s'établit comme suit :

	Hindous	Chrétiens
1881	100	100
1891	109,3	108,4
1951	309,2	400,1

En 1901, les chrétiens étaient 697 387 ; en 1931, 1 938 345, et en 1951, 3 198 000. Cf. *Census of India*, 1951, *Religion, Paper n°* 2, New-Delhi, 1953, p. 27-28.

(8) Au 31 décembre 1951, la surface des plantations de caoutchouc s'élevait dans l'Etat de Travancore-Cochin à 54 844 hectares. A la même époque, il y avait 700 usines, grandes et petites, dans le même Etat. Cette région est le plus gros producteur de caoutchouc de toute l'Inde.

(9) Introduite depuis 1946.

(10) La densité de la population pour 1951 était de 394 au kilomètre carré.

(11) Nous avons pris nos renseignements statistiques des ouvrages suivants rangés par ordre chronologique :

Imperial Gazeeter of India. Provincial Serie, Madras, II, Calcutta, 1908 ;

Census of India, 1931, *vol. I-India, Part I, Report*, Delhi, 1933 ;

Census of India, 1941, *vol. I-India, Tables*, Delhi, 1943 ;

Census of India, 1951, *paper n°* 1, 2, Delhi, 1952 ;

Fr. Moraes, Ed. *The Indian and Pakistan Year Book and Who's who*, 1952-1953, Bombay, 1953, p. 453-454, et passim.

(12) P. J. THOMAS, *A people with* 19 *centuries History*, in *Deepika Special*, Kottayam, 1953, p. 76.

(13) Pour l'année 1949-1950, il y avait au Travancore-Cochin 793 773 garçons et 714 773 filles dans toutes les écoles. On comptait 3 828 écoles primaires et 1 168 148 enfants ; 1 149 écoles secondaires avec 291 433 étudiants des deux sexes. En 1952, le même Etat comprenait 29 collèges universitaires. Les catholiques du rite syro-malabar pouvaient énumérer pour la même année : 448 écoles primaires, 231 écoles secondaires, 23 écoles spéciales et 8 collèges universitaires.

(14) En parcourant les documents émanant des Jésuites vivant alors au Malabar, nous n'avons guère trouvé d'allusion, même discrète, à la fameuse distinction entre hérétiques formels et hérétiques matériels, cf. notre article *The Syrians and the Jesuits, Jesuit attitude towards the St Thomas Christian Community*, in *Deepika Centenary Souvenir*, Kottayam, 1952, p. 243-247. Au sujet du « nestorianisme » des chrétiens du Malabar, nous voudrions ajouter quelques remarques. Si l'on considère attentivement l'histoire des chrétiens du Malabar, il paraît certain qu'ils n'acceptèrent jamais un véritable nestorianisme. Sans doute furent-ils obligés de s'adresser au catholicos (nestorien) de Séleucie-Ctésiphon pour maintenir chez eux la tradition des sacrements. C'était ce qu'ils avaient de mieux à faire surtout quand l'Islam eut coupé les voies de communication entre l'Occident et l'Inde. Une relation hiérarchique avec la Mésopotamie ne provoqua pas nécessairement des relations dogmatiques au sens strict. De plus, les chrétiens du Malabar n'ont jamais montré aucun intérêt pour ces disputes christologiques auxquelles ils n'avaient pas participé et qui devaient leur paraître bien théoriques. On comprend dès lors la facilité avec laquelle les chrétiens reçurent les Portugais et commencèrent à communiquer avec eux dans le sens strict d'une *communicatio in sacris*. Ce ne fut que bien plus tard que certaines formules équivoques de leurs livres liturgiques firent froncer les sourcils de missionnaires encore tout excités par les victoires du Concile de Trente sur les hérésies. Après quelque temps, les chrétiens réagirent tantôt violemment, tantôt diplomatiquement, mais toujours ce ne fut pas la question christologique qui fut mise en avant, mais l'autonomie ecclésiastique légitime à laquelle ils aspiraient. On s'étonne alors qu'encore maintenant certains puissent parler de nestoriens du Malabar devenus catholiques grâce aux efforts des missionnaires portugais. Il n'y était pas question de conversion, ni même de réunion au sens juridique du mot, mais, si l'on veut, au sens matériel et géographique. Exemple de répétition des vues démodées : A. PATERNOTTE DE LA VAILLÉE, « Les Rites orientaux dans l'Eglise catholique », dans *Revue Nouvelle*, 1954, 15 janvier, XIX, p. 101. Même dans un dictionnaire dont la réputation scientifique n'est plus à faire, on trouve cependant les mêmes préjudices et la même absence d'information. Il s'agit du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* aux articles : Angamale (par F. DE ALMEIDA, avec une bibliographie exclusivement portugaise, III, 3-4) et celui plus récent (1950) sur Cochin (par J. DERHERGNE, S. J., sans bibliographie aucune et avec des erreurs comme « rite syriaque » au lieu de « rite syro-malabar » ou à la rigueur « rite chaldéen pratiqué aux Indes » ; on a l'impression que les chrétiens syro-malabars dépendent du diocèse de Cochin, alors qu'en fait ils appartiennent tous sans exception à l'archidiocèse d'Ernakulam ; on apprend avec stupeur que « ... les nestoriens... firent en 1502 leur soumission au Pape »... XII, 181-182). Il est temps que la littérature de langue française traitant des catholiques du Malabar se mette au pas de l'information la plus récente et la plus exacte.

(15) Par exemple concernant la séparation des castes à l'église ; l'usage de cendre de santal ; les bains ; cf. P. DAHMEN, *Robert de Nobili, l'apôtre des Brahmes, première apologie*, 1610, Paris, 1931, p. 60 et 178, 137, 147. De Nobili trouva dans l'archevêque de Cranganore, Mgr Roz, un Catalan, une intelligente compréhension et surtout un défenseur plus qu'attitré. Le prélat devenu le premier évêque latin des chrétiens syro-malabars fut aussi l'un des plus appréciés dans son ministère. N'est-ce pas après avoir réalisé combien ses chrétiens étaient enracinés par leurs coutumes dans le sol du pays que l'archevêque pouvait parler d'expérience ? Cf. P. DAHMEN, *Un Jésuite brahme, Robert de Nobili, S. J.* 1577-1656, Bruxelles, 1924, p. 58-59, 62, 64-68.

(16) La première école secondaire, correspondant à nos collèges catholiques d'Europe, s'ouvrit en 1885. C'était une fondation, toujours florissante, des Tertiaires carmes syriens.

(17) La première date de 1834, lorsqu'on fonda la première école « anglaise » de Trivandrum.

(18) On l'a bien vu lors de la visite récente du cardinal Tisserant. Presque chaque jour il lui fallut bénir, inaugurer ou visiter quelque nouvel établissement.

(19) En 1952, on comptait 2 556 fils et filles du Malabar (Travancore-Cochin et district de North Malabar) dans les divers diocèses et Congrégations religieuses de l'Inde, du Pakistan, de Ceylan, et de Birmanie. Sur ce chiffre, il fallait distinguer 547 en provenance de six diocèses latins (Vérapoly a le maximum avec 153) et 2 009 syro-malabars (le diocèse de Palai ayant le chiffre le plus élevé, 725). De leur côté, les Jésuites comprenaient, au 1er mars 1952, 178 membres en provenance de la même région. La province du Maduré (ancienne Mission du même nom) admit le premier Jésuite du Malabar en 1910. Elle possède aussi le nombre le plus élevé de Malayalis (90, dont 25 prêtres). Sur le total pour l'ensemble de l'Ordre aux Indes, on ne comptait que 24 en provenance des diocèses latins.

(20) Quelques récentes statistiques au sujet du nombre des vocations orientales et latines du Malabar (mais uniquement de l'Etat de Travancore-Cochin). Il s'agit de celles qui sont entrées, soit dans les Séminaires, soit dans les noviciats du reste de l'Inde :

1952 :	jeunes gens........	187
	jeunes filles........	98
		285
1953 :	jeunes gens........	239
	jeunes filles........	122
		361

En 1953, 173 jeunes gens sont devenus religieux et 66 ont rejoint le clergé diocésain. Ces renseignements proviennent du Séminaire apostolique d'Alwaye.

(21) Le recrutement actuel des diocèses est excellent. En 1951, il y avait pour les deux rites syriens du Malabar : 189 philosophes et 136 théologiens, en tout 325 sur 978 séminaristes pour l'ensemble des Séminaires indiens. La grosse majorité des clercs syriens se forment dans quatre Séminaires du sud du pays, dont celui d'Alwaye, dirigé par les Carmes espagnols, est de loin le plus important. Dans ce dernier, sur une population totale de 338 séminaristes en 1951 (en 1953, elle attei-

gnait 440 !) on notait 254 Orientaux séculiers et réguliers. Le plus gros chiffre appartient au diocèse de Palai, 84 séminaristes, dont 71 à Alwaye, cf. P. DE LETTER, *Indian Clergy in Training*, in *India Missionary Bulletin*, 1952, I, p. 15-18. D'autre part, le nombre des prêtres catholiques de rite oriental se chiffrait au Malabar à 815 sur un total de 3 934 prêtres diocésains pour l'Inde entière (statistique fin 1952), cf. *Eucharistic Congress Guide*, Ernakulam, 1952, p. 66, s.

(22) En janvier 1953, cette Congrégation comprenait 439 membres, dont 299 prêtres. Depuis, elle s'est divisée en trois provinces, chacune possédant sa maison d'aspirants et bientôt son noviciat. Fin 1953, il y avait entre 70 et 90 aspirants et une bonne trentaine de novices. Vers la même époque les Tertiaires dirigeaient 37 institutions d'éducation et possédaient 31 maisons religieuses allant de la hutte du missionnaire aux grands établissements tels que noviciat, scolasticat et collège universitaire.

La menace communiste

Lettre pastorale collective des évêques d'Australie

Lors de leur assemblée annuelle, les évêques d'Australie ont rédigé la lettre pastorale ci-après, dans laquelle ils mettent en garde contre un retour de la domination communiste dans les trade unions (1).

La menace que fait peser le communisme sur le monde chrétien n'est pas apparue soudainement avec notre génération. Ses erreurs fondamentales ont été exposées par les grands Papes qui ont gouverné l'Eglise au cours des cent dernières années. Les évêques de l'Eglise catholique, en union avec les Souverains Pontifes, ont été à l'avant-garde de la lutte mondiale contre le communisme athée.

En une génération, ce mouvement agressif et cruel a réussi à maintenir en esclavage une douzaine de nations. Des souffrances indicibles ont été infligées à des millions de personnes sans secours, et l'Eglise catholique ayant pris la tête de l'opposition contre ce sinistre système, la main des persécuteurs s'est abattue lourdement sur les évêques, chefs du troupeau du Christ.

Le clergé et les fidèles, souvent privés des directives de leurs chefs accrédités, ont enduré un brutal esclavage, la torture et la mort. La poussée de l'envahisseur s'étend maintenant au Sud-Est asiatique, et, en Australie, nous avons pris conscience d'une façon aiguë des souffrances imposées à nos voisins du Nord. Ce serait pure folie de notre part de fermer les yeux sur le fait qu'un sort semblable pourrait rapidement s'abattre sur notre pays.

Conscients de nos responsabilités en tant que guides spirituels, nous, les évêques catholiques d'Australie, réunis pour notre assemblée annuelle, nous avons examiné attentivement ce grave danger. Nous croyons de notre devoir de répéter le sérieux avertissement que nous avons fréquemment donné qu'il ne peut y avoir de compromis avec le système communiste. L'Eglise est fermement opposée au communisme à cause de son athéisme, de son matérialisme, de sa négation des droits humains fondamentaux. « Le communisme est intrinsèquement pervers, a dit le Pape Pie XI, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne. Si quelques-uns, induits en erreur, coopéraient à la victoire du communisme dans leur pays, ils tomberaient les premiers, victimes de leur égarement. » (1)

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le bulletin de l'*Agence N. C. W. C.*, 1. 7. 1955.

C'est une chose bien connue qu'au cours des dix dernières années les catholiques d'Australie se sont efforcés de créer un puissant mouvement d'opinion contre les activités communistes dans notre communauté. C'était une noble entreprise, patriotiquement destinée à préserver notre patrie, les droits et les libertés de nos concitoyens, et le libre exercice de la religion. Les chefs de cette campagne savaient jusqu'à quel point ces droits et ces privilèges avaient été supprimés par les communistes dans d'autres pays. Ils prévoyaient, comme les événements des années qui ont suivi l'ont montré, que le projet communiste de mainmise sur les *trade unions* et autres organisations publiques d'Australie faisaient partie d'un plan bien établi pour arriver au contrôle politique complet du pays.

L'opinion publique australienne ne s'est généralement pas rendu compte qu'en 1945 tous les syndicats importants, sauf un, étaient aux mains de communistes. A cette époque, le Congrès biennal du Conseil des syndicats d'Australie était dominé par une majorité communiste.

Leur contrôle du mouvement syndical permettait aux communistes de tenir entre leurs mains la vie économique du pays, comme la série de grandes grèves dont a eu à souffrir l'Australie, de 1945 à 1949, l'a montré d'une façon concluante.

Malgré l'apathie générale, beaucoup de citoyens appartenant à diverses confessions religieuses se sont consacrés courageusement et d'une façon organisée à la tâche d'aider les syndicalistes à élire des représentants opposés au communisme.

C'est un fait digne d'être remarqué et qui doit servir d'exemple que ces citoyens réalistes purent obtenir un succès spectaculaire. Cependant, le public a peu apprécié le travail de valeur qui a été fait par ces hommes et femmes patriotes, bien que le gouvernement, le commerce, l'industrie et le peuple australien aient, d'une façon générale, bénéficié de la paix et de la sécurité qui s'en sont suivi.

Nous reconnaissons que cette généreuse campagne a sauvé nos libertés civiles et religieuses à un moment où elles couraient un grave danger, et nous profitons de cette occasion

(1) Encyclique *Divini Redemptoris*, *D. C.*, n°s 837-838 des 10-17 avril 1937, col. 959.

pour exprimer publiquement et avec chaleur notre gratitude envers tous ceux qui se sont engagés dans la lutte.

Cette grande tâche de lutter contre l'agression communiste et de la refouler partout où elle se montre bénéficie pleinement de notre appui et de notre approbation. Il est cependant extrêmement regrettable que le seul moyen effectif qui ait été trouvé pour abattre le communisme dans la vie industrielle ait été pour le moment annihilé par l'intrigue politique.

Il était vital pour la cause communiste que l'opposition qui l'empêchait de prendre le contrôle des syndicats fût détruite. Leurs propres paroles sont abondamment claires : « Nous devons consciemment travailler au développement d'une aile gauche dans le parti travailliste. » (1) Et encore : « Dans les syndicats, nos camarades doivent soutenir les chefs réformistes qui ne sont pas en liaison directe avec les groupes industriels. » (2)

Il est très regrettable que des hommes occupant de hautes fonctions publiques, y compris quelques catholiques, semblent ne pas voir les grandes perspectives ouvertes par le mouvement actuel de résistance. Ils ne semblent pas se rendre compte qu'ils favorisent les intérêts du communisme.

Il semble très vraisemblable que l'actuelle résistance politique ait montré quelles positions favorables inattendues les communistes occupent dans leur lutte. Nous craignons que les bénéfices difficilement acquis de la victoire dans l'industrie soient rapidement perdus par un retour du contrôle communiste sur notre vie industrielle.

Beaucoup de personnes sont profondément déroutées par les récents événements qui se déroulent au milieu de nous. Elles craignent à juste titre que la cause communiste n'ait considérablement avancé au cours de ces derniers mois. Intérieurement et extérieurement, la position a empiré. Beaucoup nous demandent de leur donner des directives dans la situation confuse actuelle.

L'Eglise n'est pas liée aux partis politiques en tant que tels. Elle ne désire et n'essaie pas d'établir une domination catholique sur la vie publique. Elle veut seulement sauvegarder la liberté, servir le bien commun et s'unir avec nos concitoyens pour poursuivre ces buts. Faisons remarquer que les catholiques ont toujours été et restent libres de voter selon les jugements qu'ils portent en conscience sur la politique, les partis et les candidats. Ils ne sont naturellement pas libres « de professer, défendre ou propager la doctrine matérialiste et antichrétienne des communistes » (3).

Il y a actuellement une chose qui s'impose à l'attention de la nation et de l'Eglise, c'est la menace immédiate que font peser les communistes sur la sécurité du peuple et la liberté de la religion en Australie.

Le danger revêt un double aspect : désagrégation par l'intérieur et agression du dehors. Nous déplorons que des hommes politiques n'en aient pas vu l'importance. Ils semblent concentrer leur attention sur des événements de moindre conséquence ou agir sous l'influence de l'ambition ou d'avantages personnels. Seule la cause communiste peut finalement gagner à ce que l'on n'aborde pas de front ce problème national fondamental.

Nous éprouvons de l'inquiétude devant l'attitude de ceux qui, sans rien trouver pour les remplacer, ont jugé bon de renoncer à des moyens qui ont fait leurs preuves pour lutter efficacement contre la menace que font peser les communistes sur le pays. S'ils ne trouvent rien pour remplacer ces moyens, ils auront manqué à leur devoir envers l'Australie. De simples déclarations générales d'hostilité au communisme sont parfaitement vaines actuellement.

L'attention anxieuse des Australiens patriotes et réfléchis se tourne aujourd'hui vers les pays situés au nord de l'Australie. Nous savons qu'il y a dans ces vastes régions des forces qui travaillent pour le bien et d'autres qui travaillent encore plus activement pour le mal. Nous avons la plus profonde sympathie et la plus profonde admiration pour les aspirations nationales de ces pays. Nous partageons les craintes bien fondées de beaucoup de nos voisins du Nord que leur liberté nouvellement acquise soit sacrifiée sur l'autel du communisme athée. Pour cette raison, la politique étrangère de l'Australie doit être jugée à la lumière de ses répercussions sur la stratégie communiste chez nous et à l'étranger. Les buts de domination du communisme constituent le plus grand danger menaçant actuellement la liberté de l'Asie et de l'Australie.

C'est pourquoi nous faisons appel à tous les catholiques et à tous nos concitoyens du Commonwealth pour faire face avec courage, sang-froid et esprit de sacrifice à la plus grande menace de notre temps. Nous leur demandons instamment de s'opposer vigoureusement à toute renaissance de l'influence et du pouvoir des communistes dans notre vie politique, industrielle et culturelle.

C'est le devoir de tout catholique de travailler pour le bien de son pays. Son plus grand bien peut être obtenu par l'application des principes chrétiens à la vie privée et publique. Nous devons craindre et aimer Dieu, et être fidèles à nos pratiques religieuses. Nous devons observer loyalement les commandements que Dieu nous a donnés, nous rappelant que « son joug est agréable et son fardeau léger ». Nous devons être fidèles à nos obligations sociales, nous opposant à toute atteinte à la dignité de l'homme en tant que fils de Dieu, et insistant sur ses droits qui viennent de Dieu. En tant que catholiques, nous avons conscience que l'on fait plus par la prière que par l'effort humain. Les circonstances présentes exigent d'une façon continuelle la prière et la pénitence. « Ce genre de démons n'est chassé que par la prière et le jeûne. » (*Matth.*, XVII, 21.)

NORMAN T. GILROY, *cardinal-archevêque de Sidney ;* JAMES DUHIG, *archevêque de Brisbane ;* DANIEL MANNIX, *archevêque de Melbourne ;* REDMOND PRENDIVILLE, *archevêque de*

---

(1) *Communist Review*, juillet 1952, p. 208.
(2) *Communist Review*, juillet 1954, p. 197.
(3) Décret du Saint-Office du 1. 7. 1949, dans *D. C.*, n° 1048 du 31. 7. 1949, col. 961. (*N. D. L. R.*)

Perth ; JUSTIN SIMONDS, *archevêque-coadjuteur de Melbourne ;* MATTHEW, BEOVICH, *archevêque d'Adélaïde ;* ERNEST TWEEDY, *archevêque de Hobart ;* TERENCE MCGUIRE, *archevêque de Leontopolis ;* PATRICK O'DONNELL, *archevêque-coadjuteur de Brisbane ;* ERIS O'BRIEN, *archevêque de Canberra et Goulburn ;* GUILDFORD YOUNG, *archevêque-coadjuteur de Hobart ;* RICHARD RYAN, *évêque de Sale ;* JOHN NORTON, *évêque de Bathurst ;* EDMUND GLEESON, *évêque de Maitland ;* JAMES O'COLLINS, *évêque de Ballarat ;* THOMAS FOX, *évêque de Wilcannia-Forbes ;* PATRICK FARRELLY, *évêque de Lismore ;* FRANCIS HENSCHKE, *évêque de Wagga-Wagga ;* HUGH RYAN, *évêque de Townsville ;* THOMAS MCCABE, *évêque de Wollongong ;* ALFRED GUMMER, *évêque de Geraldton ;* PATRICK LYONS, *évêque auxiliaire de Sidney ;* ANDREW TYNAN, *évêque de Rockhampton ;* BERNARD STEWART, *évêque de Sandhurst ;* JOHN TOOHEY, *évêque-coadjuteur de Maitland ;* EDWARD DOODY, *évêque d'Armidale ;* THOMAS CAHILL, *évêque de Cairns ;* JOHN O'LOUGHLIN, *évêque de Darwin ;* LAUNCELOT GOODY, *évêque de Bunbury ;* BRYAN GALLAGHER, *évêque de Port Pirie ;* WILLIAM BRENNAN, *évêque de Toowoomba ;* JAMES CARROLL, *évêque auxiliaire de Sydney ;* GREGORY GOMEZ, *Abbé de New Norcia.*

En la fête de la solennité de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, le 27 avril 1955.

Le cardinal Mindszenty

L'Osservatore Romano *du* 18-19 *juillet* 1955 *a publié l'article suivant, au sujet de la « libération » du cardinal Mindszenty* (1) *:*

Les journaux annoncent la « libération » de prison de S. Em. Rme le cardinal Joseph Mindszenty, archevêque de Esztergom et primat de Hongrie. Un communiqué diffusé par l'Agence télégraphique hongroise, le soir du 16 juillet, dit : « Sur la demande de l'intéressé et du corps épiscopal catholique hongrois, le ministre de la Justice, en considération de l'âge avancé et de l'état de santé de Joseph Mindszenty, a autorisé la suspension de l'état d'emprisonnement. Comme lieu de résidence, il lui a été assigné un édifice ecclésiastique, mis à sa dispostion par le corps épiscopal catholique hongrois. »

On sait que S. Em. le cardinal Mindszenty, arrêté dans sa résidence épiscopale le 23 décembre 1948, fut condamné à la prison pour prétendus crimes d' « espionnage, de haute trahison et d'opérations jugées illégales », le 9 février 1949, après un procès retentissant, au cours duquel on fit largement usage de faux. En la personne du primat, on voulut frapper, il y a six ans, le catholicisme hongrois tout entier. L'action judiciaire montée au moyen de preuves fausses, fut menée suivant ce qu'on appelle l' « objectivisme » juridique, introduit dans les Etats d'inspiration communiste, afin que les citoyens subissent l'emprise étouffante d'un pouvoir opposé à toutes les libertés individuelles.

Aujourd'hui, après l'annonce officielle de Budapest, tout homme honnête et respectueux de la dignité de la personne humaine reconnaît que pour S. Em. le cardinal Mindszenty il est moins dur d'être interné dans un « édifice ecclésiastique » que d'être enfermé dans une prison.

Mais les mêmes raisons d'honnêteté et d'objectivité empêchent de parler de « libération » et encore moins de réhabilitation nécessaire. En annonçant l' « acte de clémence » décidé en faveur du cardinal primat de Hongrie, les sources officielles de Budapest mettent en lumière qu'il aurait été sollicité ; il n'est donc pas spontané ; ainsi est confirmée implicitement l'offense commise en son temps contre un innocent traîné sur le banc des coupables, uniquement pour avoir été fidèle à ses devoirs de pasteur.

D'autre part, les conditions des catholiques en Hongrie sont bien connues : si, suivant l'esprit d'une législation subversive qui limite gravement les droits spirituels et moraux de l'Eglise et sa juridiction interne elle-même, et si les catholiques ont, depuis quelque temps, des possibilités moins restreintes que dans d'autres « démocraties populaires », on ne peut néanmoins parler de liberté religieuse et encore moins de reconnaissance de droits sacro-saints et légitimes.

La mesure de ce jour, donc, allège le sort d'un prélat injustement condamné, mais elle laisse intacts les prétextes idéologiques et juridiques invoqués pour justifier l'acte de violence commis sur lui, contre toute norme divine et humaine.

Certains journaux, en publiant la nouvelle de la « suspension » de la peine à l'égard de S. Em. le cardinal Mindszenty, supposent que le geste du gouvernement de Budapest peut être inséré dans la campagne en faveur de la détente internationale tant souhaitée. Déjà en 1954, on parlait de la « libération » du cardinal Mindszenty. L' « acte de clémence » annoncé à présent a une valeur épisodique : il ne permet pas — malheureusement — d'espérer la fin ou l'atténuation d'une oppression spirituelle et morale qui pèse sur tant de milliers de fidèles ; il ne reconnaît pas l'innocence du primat de Hongrie ; il ne lui restitue pas la liberté ; il ne reconnaît même pas partiellement les droits de l'Eglise. En un mot, il ne permet pas cette juste liberté spirituelle et morale qui seule peut permettre à ceux qui conservent la « trace du Christ » de collaborer pour la véritable coexistence — la « coexistence dans la vérité » — en vue de rénover la base de l'unité de la famille humaine.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE.

— *Les martyrs de Laval*, par JACQUES D'ARS. — Vol. 14 × 22,5 cm., 64 pages. Illustré de 5 hors-texte. Prix : 120 francs ; franco : 135 francs. Œuvre Populaire d'éducation et de rénovation, Ecully (Rhône). Dépôt : 4, rue Madame, Paris, VIe.

C'est le récit de la vie pendant la Terreur, de l'arrestation, du procès et de l'exécution des martyrs béatifiés le 19 juin dernier. Une préface de François Veuillot présente cette brochure d'un intérêt poignant.

Le problème scolaire en Angleterre

Au premier rang des problèmes que les catholiques anglais ont fait connaître aux candidats avant les élections législatives du 26 *mai se trouve la question scolaire. La plupart des écoles catholiques anglaises sont de la catégorie des écoles libres subventionnées* (aided schools) ; *aux termes de l'*Education act *de* 1944, *elles sont exemptes d'impôts ; les dépenses courantes, notamment les salaires, les réparations intérieures, sont à la charge des finances publiques ; pour les frais de modernisation et les réparations extérieures, elles reçoivent une subvention de* 50 %, *mais les constructions de nouveaux bâtiments sont entièrement à leur charge, et, dans ce régime relativement favorable par rapport au nôtre, c'est là qu'est la difficulté. La loi de* 1944 *imposait aux écoles catholiques anglaises un plan de réorganisation qui s'élevait à* 9 *millions de livres. Aujourd'hui, c'est une somme de* 100 *millions de livres que la communauté catholique d'Angleterre, composée en majorité de gens à revenu modeste, doit trouver pour faire face au programme de construction scolaire. S. Exc. Mgr Beck, évêque de Brentwood, président du* Catholic education Council *pour l'Angleterre et le Pays de Galles, a rédigé la note suivante, quelques jours avant les élections, dans laquelle il s'élève contre la trop lourde charge financière qui pèse sur les catholiques anglais* (1) *:*

Parmi les questions sur lesquelles les catholiques voudront discuter avec les candidats aux prochaines élections se trouve celle des écoles catholiques.

Ce que nous demandons est très simple. Nous voulons que nos enfants catholiques aillent à des écoles catholiques où l'enseignement leur sera donné par des maîtres catholiques.

Nous pensons que c'est là une chose souhaitable, non seulement du point de vue que l'on appelle « confessionnel », mais pour le pays d'une façon générale.

Aujourd'hui, les psychologues de l'enfance sont d'accord pour dire que les loyalismes d'un enfant ne doivent pas être partagés entre la famille et l'école. Pour des raisons purement éducatives, il est désirable qu'un enfant catholique aille à une école catholique, avec des maîtres dont les croyances religieuses sont les mêmes que celles des parents et des enfants.

De plus, l'école catholique enseigne des doctrines qui sont à la base du bon civisme. Plus un enfant est bon catholique, plus il deviendra un bon citoyen. Cela est particulièrement vrai pour les hautes classes des écoles secondaires. L'opinion s'inquiète aujourd'hui de la formation morale que reçoivent les garçons et les filles et de l'abaissement du niveau moral dans la vie publique et dans la vie privée. Le ministre de l'Education a dit qu' « une conscience sociale qui n'est pas soutenue par des convictions religieuses n'a pas toujours la force de se défendre contre le mal organisé ». Les foyers et les écoles catholiques font tout ce qui est en leur pouvoir pour inculquer ces convictions religieuses qui donnent des idées droites et un haut niveau moral aux garçons et aux filles.

Notre principal problème est celui de nos charges financières. Il a été estimé, en 1944, que la réorganisation de nos écoles, demandée par la nouvelle loi, coûterait environ 9 millions de livres. En 1951, le ministre de l'Education estimait qu'après révision, ce chiffre dépasserait 28 millions et que le coût des nouvelles écoles dont nous avions besoin serait d'un peu plus de 25 millions. Soit au total légèrement plus de 51 millions de livres.

Depuis 1947, les catholiques ont construit ou sont en train de construire environ 280 écoles. Une liste complète en est donnée dans une brochure éditée par la *Catholic truth society :* « Le coût des écoles catholiques ». Elles ont coûté plus de 19,5 millions de livres, et on estime que les catholiques ont déjà fourni, en prenant sur leurs propres ressources, environ 11 millions de livres.

Environ un sixième de notre programme de constructions scolaires sera réalisé vers la fin de 1956. Ce qui signifie que, en se basant sur ce qui a déjà été fait, les dépenses pour les catholiques s'élèveront à environ 65 millions de livres.

Ce n'est cependant pas tout. Pour suivre le programme de construction, il sera nécessaire d'emprunter de l'argent, soit au ministère de l'Education, soit par des négociations privées. Dans une note récente, le ministre de l'Education a dit que le taux de l'intérêt pour les emprunts sera, jusqu'à nouvel ordre, de 4 %. Ce qui signifie que la somme à payer chaque semestre en intérêt et capital pour rembourser un emprunt de 1 000 livres en trente ans est de 28 livres, 15 shillings, 4 pence. Donc, si nous empruntons 1 000 livres au ministère, remboursables en trente ans, nous devrons en rembourser 1 726. Si nous empruntons 65 millions de livres, la somme que la communauté catholique devra trouver sera de l'ordre de 100 millions de livres. Cette somme est beaucoup trop élevée, spécialement si l'on se rappelle que les catholiques paient leurs impôts comme les autres citoyens, et par conséquent contribuent pour leur part à l'entretien des écoles publiques du pays.

On nous dit quelquefois que si nous voulons une éducation différente de celle donnée par les autorités locales, il faut nous attendre à en supporter les frais. Cet argument n'est pas juste. L'entretien et la marche des écoles catholiques ne coûtent pas plus que dans les

(1) *The Universe*, 13. 5. 1955. Traduction de *la D. C.* Cf. la brochure *The cost of Catholic schools.* Au sujet du problème scolaire en Angleterre, cf. *D. C.*, 1945, col. 489-497, 530-531, 614-620, 815-821 ; 1946, col. 1095-1103 ; 1948, col. 825-828 ; 1950, col. 103-124 (où se trouve un résumé sommaire de la législation scolaire anglaise), 857-860 ; 1951, col. 469-474, 1369-1376.

écoles de comté (1). Ce sont des écoles qui marchent bien, et, pour les matières non religieuses, elles sont soumises aux mêmes inspections que les écoles de comté.

Si les catholiques sont obligés de trouver les fonds pour entretenir leurs propres écoles, ils feront les sacrifices voulus pour cela, mais ils les feront avec le sentiment d'être lésés.

D'autres pays ont trouvé la possibilité de donner aux parents catholiques l'égalité avec les autres parents sur ce point d'une manière qui satisfasse la conscience de tous (2). Nous estimons qu'un système analogue pourrait être trouvé pour notre pays, et tant qu'il n'en sera pas ainsi, les parents catholiques continueront à estimer qu'ils sont victimes d'une injustice.

Un non-catholique, M. J. B. Mays, dans son livre intitulé « *Growing up in the city* », définit la situation des catholiques en une seule phrase : « Tant que le système dualiste existera, écrit-il, et que les confessions religieuses seront obligées de subvenir d'une manière substantielle aux frais de leurs écoles propres, il faut s'attendre à ce que le sentiment d'une injustice commise à leur égard couve au fond des cœurs des catholiques. »

Avec la lourde charge financière qu'on leur demande de supporter, les catholiques ont le droit d'espérer qu'une solution équitable de la question scolaire sera trouvée. Ils demanderont à leurs représentants aux Parlements de se souvenir avec sympathie des difficultés auxquelles les catholiques doivent faire face. Ils ont confiance qu'une Chambre des Communes bien informée fera ce qui est en son pouvoir pour apaiser ce sentiment d'injustice qui couve au fond des cœurs des catholiques.

(1) Les écoles de comté, *county schools*, sont en Angleterre l'équivalent de nos écoles publiques. Elles sont entièrement à la charge des finances publiques. L'instruction religieuse y est donnée sur la base d'un formulaire interconfessionnel (*agreed syllabus*), sorte de compromis entre les diverses confessions intéressées établi pour chaque comté par une Commission représentant les diverses Eglises. (*N. D. L. R.*)

(2) Dans sa brochure *The cost of catholic schools*, qu'il a citée plus haut, S. Exc. Mgr Beck précise : « En Ecosse, en Hollande, dans certaines parties du Canada, en Irlande, l'éducation confessionnelle ne coûte pas plus cher aux parents qu'un autre genre d'éducation, aussi bien pour les protestants que pour les catholiques. En Irlande, par exemple, les parents protestants ont les mêmes droits que les autres... Les arguments contre l'aide de l'Etat aux écoles libres appartiennent à un autre âge, ils avaient peut-être quelque poids en 1902, mais en 1955, ils ne correspondent plus à la réalité.... » (*N. D. L. R.*)

« L'appel du cloître » dans l'Église Anglicane

Tel est le titre d'un ouvrage, The Call of the Cloister, *que M. Peter F. Anson vient de consacrer à la vie conventuelle dans l'Eglise... anglicane. Car c'est là un phénomène qui semble unique : comment l'Eglise anglicane* (the Church of England), *après en avoir été privée pendant trois siècles, a retrouvé cette vie religieuse? C'est toute l'histoire de cette renaissance que nous donne M. Anson, depuis les débuts les plus humbles, au* XIXe *siècle, à travers les années orageuses de l'incompréhension populaire, jusqu'à cet épanouissement et cette activité des communautés religieuses d'aujourd'hui. C'est à ce renouveau de la vie religieuse conventuelle que l'organe officiel de l'Eglise anglicane* (1) *vient de consacrer toute une série d'articles. On pourra mettre en parallèle cette manifestation de vie intérieure consacrée à la pratique des conseils évangéliques, dans l'Eglise protestante du continent, signalée par le R. P. Boyer, S. J., dans l'article* « Mariage et célibat » (La Croix *du* 31 *mai* 1955, *p.* 3). *L'intérêt de l'ouvrage de M. Anson, nous le trouvons parfaitement résumé dans la préface, que nous tenons à reproduire, avec la permission de l'auteur* (2) *:*

Dans leurs réponses à mes lettres où je sollicitais quelque information au sujet de leurs communautés, plusieurs supérieurs m'ont demandé pourquoi, étant catholique romain, je m'intéressais aux Ordres religieux anglicans, au point d'estimer qu'il valait la peine d'écrire un livre à leur sujet? Quelques-uns de mes coreligionnaires m'ont largement exprimé la même surprise quand je leur faisais part de l'ouvrage que j'avais entrepris. Alors, j'ai expliqué que ce sujet est un de ceux qui m'ont attiré depuis presque un demi-siècle, depuis que, jeune encore, à 15 ans, j'eus la chance de tomber sur un exemplaire de *The Life of Father Ignatius*, O. S. B., *The Monk of Llanthony*, par la baronne de Bertouch (Londres, 1904) — une étrange introduction à la vie monacale ! Depuis lors, cet intérêt, loin de diminuer, n'a fait que croître. Il fut ravivé nettement, il y a une quinzaine d'années, quand j'ajoutais un long chapitre d'introduction aux pages de *The Benedictines of Caldey*, sur les communautés religieuses dans l'Eglise d'Angleterre (Londres, 1940). Alors, l'idée me vint un jour qu'il était grand temps que quelqu'un écrive une histoire bien au point des communautés religieuses anglicanes.

Le Rev. Allan T. Cameron a publié, en 1918, *Religious Communities of England.* C'est une source inestimable d'information ; mais l'ouvrage n'est plus au point et il se trouve épuisé. Il faut en dire autant de son *Directory of Religious Communities of Men and Women in the Anglican Communion*, publié en 1920 et réimprimé d'après son texte révisé en 1924. *Religious Communities in the American Episcopal Church and in the Anglican Church in Canada* (1945) se limite aux fondations d'outre-Atlan-

(1) *Church Times* a publié *I choose the Cloister, by A Religious* (dans ses numéros des 15, 22, 29 avril, 6, 13, 20, 27 mai, 3, 10, 17, 24 juin et 1er et 8 juillet), qui donne dans le détail la vie dans un couvent de religieuses anglicanes, depuis le postulat jusqu'à la profession et l'organisation de la prière et des occupations conventuelles pour les professes.

(2) Traduction de *la D. C. The Call of the Cloister.* Un beau volume de XVI-642 pages, reliure anglaise, avec 32 gravures hors texte, publié par la *Society for Promoting Christian Knowledge*, S. P. C. K. House, Northumberland, avenue London, W. C. 2. Prix : 47 s. — *La D. C.*, n° 1044 (5. 6. 49), col. 749 et s., a déjà traité cette question de la vie religieuse en communauté chez les anglicans.

tique. *The Guide to the Religious Communities of the Anglican Communion,* lancé par le Conseil consultatif des communautés religieuses en 1951, édité par le T. Rev. F. P. Harton (secrétaire jusqu'en ces derniers temps du Conseil, et maintenant doyen de Galles), contient des informations concises, mais rapides.

Le monachisme, dans son sens fondamental de retraite et d'éloignement de la société, est un trait commun de tout système religieux qui est parvenu à un haut degré de développement moral — brahmane, bouddhiste, taoïste, musulman et juif, aussi bien que chrétien. Partout où existe l'impulsion ascétique et mystique, qui est *naturelle* à l'homme, il y a tendance à former des communautés, basées habituellement sur la pauvreté et un certain degré de chasteté et d'obéissance. Le monachisme, sous une forme ou une autre, fleurit dans des milieux si divers qu'il ne peut être que l'expression d'un principe inhérent à la nature humaine et bien enraciné en elle, aussi profondément que le principe de la vie familiale, bien que limité à une plus petite proportion de l'humanité.

Pendant, précisément, plus de trois siècles, il n'y a pas eu de vie monastique en corps constitué dans l'Eglise d'Angleterre. Le droit canonique d'après la Réforme, par exemple le Code de 1603, traite du clergé et du laïcat, mais il ignore l'existence d'un état religieux, c'est-à-dire un genre permanent de vie en communauté, selon lequel le fidèle entreprend d'observer non seulement les préceptes communs à tous, mais encore les conseils évangéliques, par des vœux impliquant obéissance, chasteté et pauvreté. Pourtant, un instinct naturel dans l'humanité ne peut être supprimé pour toujours, quelque puissante que soit la force qu'impose la législation civile et ecclésiastique. Au cours de ces trois siècles, il y eut presque toujours des individus, ici où là, qui entendaient l'appel du cloître et qui désiraient se consacrer au service de Dieu, plus étroitement qu'il était possible dans leur propre foyer. Quelquefois, des groupes d'anglicans pieux se réunissaient, mais ils découvraient bientôt qu'il leur était impossible d'établir quelque chose dans la nature d'une communauté permanente. Quelques-uns de ces aspirants-moines, trouvant qu'il n'y avait pas place pour eux dans les provinces de Canterbury ou d'York, passaient la mer pour rejoindre d'autres hommes ou femmes d'Angleterre qui s'étaient volontairement exilés pour répondre à l'appel du cloître. Parmi ceux qui restaient chez eux, en communion avec l'Eglise d'Angleterre, il y en eut quelques-uns qui cherchèrent à satisfaire leur besoin de spiritualité en récitant en langue vulgaire des adaptations de l'office divin, privément, en plus de l'assistance régulière aux offices de *Mattins* (1) et de l'*Evensong* du *Prayer Book* dans les églises. Ils complétaient également ce qui manquait dans la théologie mystique de leurs théologiens par des livres passés en contrebande du continent européen. A plusieurs reprises, on fit des plans pour établir ce qu'on appelait des « monastères protestants » ou des « collèges de célibataires » (pour les femmes), mais presque dans tous les cas, les évêques s'effrayèrent en pensant que de telles institutions « prépareraient la voie aux « Ordres papistes » ; et il n'en sortit rien.

Ensuite, dans la seconde décennie du XIXe siècle, le poète-lauréat, Robert Southey, demanda pourquoi il n'y avait pas de Béguines ou de Sœurs de la Charité dans l'Eglise d'Angleterre, tout en remarquant combien elles faisaient rudement défaut. A l'aurore du mouvement d'Oxford, et lors de la publication du premier des *Tracts for the Times* en 1833, les « os desséchés » de l'anglicanisme commencèrent à remuer. Trois ans plus tard, John Henry Newman délibérait de la fondation d'une communauté pour hommes. Le Dr Pusey en vint à considérer la possibilité d'établir tout au moins une communauté pour des femmes. Tout à fait la même chose se passait dans l'Eglise épiscopale américaine. Presque en même temps que Newman se retirait dans son « monastère » de Littlemore, James L. Breck et quelques autres hommes tentaient de former une communauté quasi monastique sur les bords du lac Michigan. Ni l'une ni l'autre de ces fondations n'eurent rien de plus qu'une brève existence... L'une et l'autre avaient à peine quelques mois que les premières communautés de femmes de communion anglicane s'établirent en Angleterre et en Amérique du Nord. L'évolution de la vie en communauté pour les femmes qui commença en 1845 fournit la matière en majeure partie de ce livre, puisque les communautés anglicanes d'hommes n'ont jamais été aussi nombreuses.

C'est une fascinante histoire liée en partie en son essor avec ce renouveau du gothique dans l'art et la littérature, et on ne peut l'en séparer entièrement. A la vérité, au début, l'Anglais moyen regardait les « Nonneries Puseyistes » comme rien de plus qu'un jeu niais avec des amusettes du moyen âge. Mais les services que rendirent quelques-unes de ces héroïques pionnières durant la guerre de Crimée et au cours des épidémies de choléra chez nous amenèrent les Anglais ordinaires à penser que cette affaire (*business*) de s'habiller de la sorte n'était pas précisément un jeu ; et, de cette façon, préjugé et soupçon tombèrent peu à peu. Même alors, il y eut bien peu d'évêques en Angleterre ou en Amérique pour donner un soutien bien cordial aux communautés religieuses, à moins qu'elles prissent modèle sur le genre des Diaconesses luthériennes d'Allemagne. Mais ces temps ont changé : en 1935, les archevêques de Canterbury et d'York, après avoir consulté les autres évêques et les Chambres basses du Synode, établirent un *Conseil de Consulteurs* (*Advisory Council*), dont les buts et objectifs ressemblent à ceux de la *Congrégation pour les Affaires des religieux*, érigée à Rome par le Pape Pie X en 1908. Toutefois, du fait que les commu-

(1) Au cours de ce livre (de l'auteur), dans le but d'éviter toute confusion, l'orthographe *Mattins* est employé pour indiquer *The Order for Morning Prayer* comme il est imprimé dans *The Book of Common Prayer*. L'autre orthographe *Matins* désigne l'office des Nocturnes dans le Bréviaire.

nautés religieuses de l'Eglise d'Angleterre sont infiniment moins nombreuses que celles qui sont soumises au « Patriarche de l'Occident », l'organisation du corps des premières est beaucoup plus simple que celui des dernières et n'est pas si hautement centralisée. Presque toutes les autres provinces de la communion anglicane prennent des mesures pour [avoir] des communautés religieuses d'hommes et de femmes. Néanmoins, les compilateurs d'un corps des Constitutions et canons ecclésiastiques, qui publièrent leur projet en 1947, exposaient qu'on avait le sentiment que « le temps n'est pas encore mûr pour asseoir dans le système distinctif de l'Eglise d'Angleterre les valeurs essentielles de la vie religieuse au moyen d'une législation canonique », et, pour cette raison, ils « s'étaient abstenus délibérément d'inclure de semblables canons » (1) dans le nouveau Code (2). Par ailleurs, on peut trouver, dans plusieurs publications officielles récentes, une preuve que les communautés religieuses sont reconnues maintenant comme une part intégrante de l'anglicanisme (3).

Je regrette que la place faite aux communautés soit inégale, mais c'était inévitable. En certains cas, on a mis à ma disposition presque trop de matériel historique ; en d'autres cas, il a été difficile d'obtenir assez d'informations pour écrire même une simple ébauche d'histoire. Il ne faut donc pas juger de l'importance d'une communauté par la longueur de la part qui lui est consacrée.

Au cours de ces pages, je me suis efforcé d'être objectif dans la recherche de la vérité, et j'ai tâché d'éviter d'exprimer des opinions personnelles. Quelles que soient les erreurs ou lacunes que pourront relever des lecteurs critiques, j'espère qu'ils verront dans ce livre une étude sympathique d'une manifestation remarquable de la persistance d'un besoin d'une union plus étroite avec Dieu, là même où les réformateurs du XVIe siècle pensaient l'avoir radicalement arraché, mais qui, après plus de trois siècles, resurgissait encore comme une semence enterrée dans un sol pierreux, et grandit comme un arbre puissant.

Low Shore, Macduff, Banffshire.

PETER F. ANSON.

***

Pour montrer la richesse d'information que The Call of the Cloister *offre aux lecteurs, nous reproduisons la liste des Ordres et communautés qui se sont établis dans l'Eglise anglicane au cours de ce dernier siècle, d'après M. Peter F. Anson* (4) :

I. — Grande-Bretagne et Irlande

a) *Hommes* (avec date et lieu de fondation, et maison-mère actuelle).

† 1842 J. H. Newman's community (Littlemore, Oxford).
† 1843 Society of St Joseph (Elton, Rutland).
* 1845 Brotherood of St James (Tamworth).
* 1863 Order of St Benedict (Claydon, Suffolk-then Llanthony).
1866 Society of St John the Evangelist (Cowley, Oxford).
* 1866 « Order of St Joseph » (Hackney, London).
* 1866 Order of the Holy Redeemer and Brotherhood of the Holy Cross (West Torrington, Lincs).
* 1867 Order of St Augustine (Wymering, Hants-then Walworth, London).
* 1869 Brotherhood of the Holy Spirit (Stoke-on-Tern, Shropshire).
* 1870 Brotherhood of St Dunstan (Plaistow, London).
1889 Order of St Paul (Rangoon-now Alton Abbey, Hants).
* 1891 Brotherhood of St Paul (London).
* 1891 Oblates of St Benedict (Ealing, London).
1892 Community of the Resurrection (Oxford-now Mirfield, Yorks).
* 1894 Society of the Divine Compassion (Plaistow, London).
1894 Society of the Sacred Mission (Kennington, London-now Kelham, Newark).
† 1896 Order of St Benedict (Isle of Dogs, London-later Caldey Island, S. Wales).
* 1908 Franciscan Friars (Douglas, Isle of Man-then Saltley, Birmingham).
* 1911 Society of St Augustine (Servitors od SS. Mary and Augustine, Walthamstow, London).
1913 Oratory of the Good Sheperd (Cambridge).
1914 Order of St Benedict (Pershore-now Nashdom, Bucks).
* 1918 Contemplatives of Blessed Mary at the Cross (Glasshampton, Worcs).
* c. 1920 Community of St Augustine of Hippo (Clapton, London).
1921 Society of St Francis (Cerne Abbas, Dorset).
* 1922 Servitors of Mary and St Austin (Walthamstow, E. 17).
1924 Brotherhood of the Holy Cross (Peckham, London).
† 1935 Servants of Christ the King (Staithes, Yorks-then Frensham, Surrey).
1940 Company of Mission Priests.
† 1941 Benedictines (Holy Island).
1941 College of St Augustine (Walsingham).
1953 Community of the Servants of the Will of God (Crawley Down, Sussex).

b) *Femmes.*

1845 Sisterhood of the Holy Cross (Park Village West, London), amalgamated with the *Society of the Most Holy Trinity* in 1856.
1848 Community of St Mary the Virgin (Wantage, Berks).
1848 Society of the Most Holy Trinity (Devonport-now Ascot, Berks).
1848 Nursing Institute of St John's House, formed into the Community of the Nursing Sisters of St John the Divine in 1883 (London-now Hastings).
1851 Society of the Holy and Undivided Trinity (Oxford) (South Leigh, Witney, Oxon).
1851 Community of St Thomas the Martyr (Oxford).
1851 Community of St John the Baptist (Clewer, Windsor).
1851 Community of All Saints (Sisters of the Poor) (London-now London Colney, Herts).

---

(1) Cependant, dans les Résolutions de la VIIIe Conférence de Lambeth (1er juillet 1948), on note une allusion à la vie religieuse (Résolution 40, cf. *D. C.*, n° 1037 [27. 2. 49], col. 301 et note 1). (*N. D. L. R.*)

(2) *The Canon Law of the Church of England* (1947), p. 86.

(3) *Acts of the Convocations of Canterbury and York*, publiés par A. F. Smethurst and H. R. Wilson (1948), p. 30-41 ; *The Official Year Book of the Church of England* (1953, édition), p. 425-432.

(4) *La D. C.*, n° 1044 (5. 6. 49), col. 757 et s., avait donné une liste des couvents de moniales et de religieux (d'après leur destination) existant alors en Angleterre et les chiffres donnés à cette époque par M. P. F. Anson.

* 1851 Sisterhood of St Michael and All Angels (Bussage, Gloucestershire).

1854 Community of All Hallows (Ditchingham, Bungay, Suffolk).

1855 Community of the Blessed Virgin Mary (Brighton-now Rottingdean, Sussex).

1855 Society of St Margaret (East Grinstead, Sussex).

1857 Community of the Holy Cross (Wapping, London, E.) (Haywards Heath, Sussex).

1858 Sisterhood of St Peter (Horbury, Yorks), since 1930 two independent branches : Community of St Peter the Apostle, Laleham, Middlesex, and Community of St Peter (Horbury, Yorks).

1858 Community of the Holy Rood (Middlesbrough).

* 1898 Sisterhood of St Mary the Virgin (Wymering, Hampshire).

* 1860 Sisterhood of the Blessed Virgin (Tenterden, Kent-later at Stone, Kent).

1861 Community of St Peter (Brompton, London, S. W.-later et Kilburn, London, N. W.-now Woking, Surrey).

1862 Deaconess Community of St Andrew (London).

1865 Community of the Holy Name (Vauxhall, London, S. E.-now Malvern Link, Worcs).

1865 Community of St Mary at the Cross (Shoreditch, London, E.-now Edgware, Middlesex).

1866 Community of St Wilfrid (Exeter).

1866 Society of the Sisters of Bethany (London).

* 1867 Community of St Andrew of Scotland (Edinburgh).

1868 Sisterhood of SS. Mary and John (Chiswick, London), amalgamated vith the Society of St Margaret in 1910.

1868 Sisters of Charity (Bristol-now Knowle, Bristol).

1868 Benedictine Nuns (Feltham, Middlesex). The Llanthony branch became extinct in 1910 ; the Malling-Milfort Haven section was received into the Roman Church in 1913.

1869 Community of Reparation to Jesus in the Blessed Sacrament (Southwark, London, S. E.-now Woking, Surrey).

1870 Sisters of the Church (Kilburn, London, N. W.-now Ham Common, Surrey).

1870 Scottish Society of Reparation (Community of St Mary and St John, Perth-now Aberdeen).

* 1871 Community of SS. Mary and Modwenna (Dundee).

* 1871 Community of the Paraclete (Croydon).

* 1872 Order of Holy Charity (Edinburgh).

1874 Community of St Laurence (Norwich-now Belper).

1877 Servants of the Cross (Fulham, London-now Findon, Sussex).

1879 Community of St Katharine of Egypt (Fulham, London-now Parmoor Henley-on-Thames, Oxon).

1879 Missionary Community of St Denys (Warminster, Wilts).

* 1881 Community of the Name of Jesus (Great Maplestead, Essex-later at Swansea, S. Wales).

* 1881 Sisterhood of the Holy Child (Clapton).

1883 Community of the Epiphany (London and Maidenhead-now Truro, Cornwall).

* 1884 Sisterhood of St Agnes, Guild of St Alban (London, Leeds and Bradford).

* 1884 St Cyprian's Sisterhood (Dorset Square, London W.).

* 1886 Sisterhood of St James (Kilkhampton, Cornwall).

* 1891 Sisterhood of the Holy Ghost the Comforter (Worthing, Sussex).

1891 Community of the Holy Comforter (Edmonton, London, N.) (adopted Benedictine Rule in 1907-now at West Malling, Kent).

* 1894 Community of the Ascension (London).

* 1894 Sisterhood of the Holy Childhood (Oxford).

1894 Society of the Incarnation of the Eternal Son (Plaistow, London, E.-now Saltley, Birmingham).

1895 Community of St Michael and All Angels (London) (affiliated with the Order of the Holy Paraclete, 1943).

1897 Servants of Christ (Upton Park, London, E.-now Burnham, Bucks).

1898 Community of the Holy Family (London-now Balsdlow, St Leonars's-on-Sea).

1899 Community of the Compassion of Jesus (Deptford, London, S. E.-now Thames Ditton, Surrey).

* 1899 Community of Our Lady of Nazareth (Dover).

* c. 1900 Community of the Visitation (Ghent, Belgium).

1902 Servants of the Poor (Sisters of the Saviour) (Chesterfield) (affiliated with the Society of St Margaret, 1910).

1902 Community of St Mary the Virgin (Dublin).

* 1904 Order of St John the Beloved (Westcliff-on-Sea, Essex).

1905 Society of the Precious Blood (Birmingham-now Burnham Abbey, Maidenhead).

1905 Community of St Francis (Hull-now Dalston, London, N.).

1907 Community of the Sisters of the Love of God (Oxford).

1909 Community of the Good Shepherd (Canvey Island, Essex-now Twyford, Berks).

1912 Community of St John the Evangelist (Dublin).

1913 Order of St Elizabeth of Hungary (London).

1914 Community of St Giles (east Hanningfield, Essex), now affiliated with the Community of the Sacred Passion-see African communities.

1914 Society of the Sacred Cross (Chichester-now Tymawr, Lydart, Mon).

1914 Order of the Holy Paraclete (Whitby, Yorks).

* 1917 Canonesses Regular of Our Lady of Victory (London-later at Edgware, Middlesex).

1919 Community of the Transfiguration (Hinton Martel, Dorset-then Wingrave, near Aylesbury, Bucks). Affiliated with Community of St-Mary-at-the-Cross 1953.

1919 Society of the Servants of Mary (Wantage, Berks-now Camberwell, London, S. E.).

* *c.* 1920 Sisters of Reparation to Our Most Holy Redeemer (Hayes, Middlesex).

1922 Community of Our Lady St Mary (Torquay).

* c. 1925 Sisterhood of St Mary of Nazareth (Linton, Ross-on-Wye).

1926 Community of Jesus of Nazareth (Westcote, Kingham, Oxford).

1927 Community of the Presentation, originally Community of Christ the Consoler (Highgate, London, N.).

1930 Community of St Peter's Chains (branch of the Sisterhood of St Peter, Horbury, Yorks) (Manchester), now Community of St Peter, Horbury.

1935 Franciscan Servants of Jesus and Mary (Paisley, Scotland-now Posbury St Francis, Crediton, Devon).

1941 Benedictine Community of the Salutation of St Mary the Virgin (Wantage and Oxford-now Burford, Oxon).

1943 Community of the Companions of Jesus the Good Shepherd (Wantage, Berks-now West Ogwell, Newton Abbot, S. Devon).

1950 Company of St Francis (Gateshead, Co. Durham).

1950 Community of St Clare (Wantage-now Freeland, Oxford).

1951 Order of Reparation to the Sacred Heart (Poplar, London, E.).

1952 Third Order of Penance of St Francis of Assisi (Norwich).

II. — Etats-Unis et Canada

a) *Hommes.*

* 1842 Nashotah Community (Wisconsin).

† 1845 Community in Essex Co., New-York.

* 1847 Society of the Holy Cross (Valle Crucis, N. Carolina).

1871 Society of St John the Evangelist (Boston-from Cowley, England).

1881 Order of the Holy Cross (New-York City-now West Park, N. Y.).

* 1886 Brothers of Nazareth (Verbank, N. Y.).

† 1896 Congregation of the Companions of the Holy Saviour (Philadelphia, Pa.).

† 1899 Society of the Atonement (Garrison, N. Y.).

* 1904 Benedictines (Fond du Lac, Wis.).

* 1910 Benedictines (Green Farm, Conn.).

1913 St Barnabas Brotherood (Pittsburgh, Pa.).

1919 Order of Poor Brethren of St Francis (Merrill, Wis.-now Mount Sinai, N. Y.).

1928 Brothers of St Paul (Kingston N. Y.).

1935 Working Brothers of St Joseph (Peekskill, N. Y.).

1937 Benedictines (Valparaiso, Ind.-now Three Rivers, Michigan), from Nashdom, England.

1939 Society of the Catholic Commonwealth (Cambridge, Mass.).

1942 Oratory of the Good Shepherd, from England.

1943 Order of St Augustine (originally Community of the Good Shepherd) (Marion, N. Carolina-now Orange City, Florida).

* 1948 Community of the Holy Spirit (Salina, Kansas).

1952 Brotherhood of St Francis (Assiniboia, Saskatchewan).

b) *Femmes.*

* 1845 Sisterhood of the Holy Communion (New York).

* 1863 Sisterhood of the Good Shepherd (Baltimore, Md.).

* 1864 Order of Deaconesses of the Diocese of Alabama.

1865 Community of St Mary (New York) (Peekskill, N. Y.).

* 1869 Sisterhood of the Good Shepherd (New York).

1872 Sisterhood of St John the Evangelist (Brooklyn, N. Y.).

1872 All Saints Sisters of the Poor, from England (Baltimore, Md.).

* 1873 Sisterhood of the Holy Child Jesus (Albany, N. Y.).

1873 Society of St Margaret, from England (Boston, Mass.).

1874 Community of St John the Baptist, from England (Ralston, N. J.).

* 1875 Sisterhood of St Martha (Louisville, Ky.).

* c.1880 Order of the Visitation of the Blessed Virgin Mary (New York).

* 1880 Sisters of St Mary and All Saints (Baltimore, Md.).

1882 Sisterhood of the Holy Nativity (Boston, Mass.) (Fond du Lac, Wis.).

* 1884 Sisterhood of the Holy Name of Jesus (Boston, Mass.).

1884 Sisterhood of St John the Divine (Toronto, Ont., Canada).

* 1887 Sisterhood of the Annunciation (New York).

1891 Sisters of the Church, from England (Toronto, Ont., Canada).

* 1892 Sisterhood of St Joseph of Nazareth (Bronxville, N. Y.).

* 189... Sisters of Bethany (New Orleans, La.).

* 1897 Sisterhood of the Epiphany (Washington; D. C.).

1898 Community of the Transfiguration (Cincinnati, Ohio-now Glendale, Ohio).

† 1899 Society of the Atonement (Graymoor, Garrison, N. Y.).

1901 Community of St Saviour (San Francisco, Calif.).

* 1904 Sisterhood of St John the Evangelist (Denver, Colo.).

* 1910 Congregation of the Holy Name of Jesus (Brooklyn, N. Y.).

1910 Order of St Anne (Boston, Mass.) (Arlington Heights, Mass.).

* 1918 Sisters of the Tabernacle (Chattanooga, Tenn.).

* 1919 Order of the Incarnation (Grosmont, Calif.).

1922 Poor Clares of Reparation and Adoration (Buffalo, N. Y.-now Mount Sinai, Long Island).

1935 Teachers of the Children of God (Providence, R. I.-now Washington, Conn.).

† 1938 Sisters of the Love of God (Vancouver, B. C.).

1939 Community of the Way of the Cross (Buffalo, N. Y.).

1940 Deaconesses of St Clare's House (Upper Red Hook, N. Y.).

1945 Order of St Helena (Versailles, Ky.) (Helmetta, N. J.-now Newburgh, N. Y.).

1951 Anglican Mission Sisters (St John's, New Brunswick).

1952 Community of the Holy Spirit (New York City).

III. — Afrique

Femmes.

1874 Community of St Michael and All Angels (Bloemfontein, O. F. S.).

1884 Community of the Resurrection ot Our Lord (Grahamstown, Cape Province).

1887 Society of St John the Divine (Maritzburg, Natal).

1910 Community of the Sacred Passion (Mzalabani, Muheza, Tanga, T. T.).

Communautés indigènes toutes fondées depuis 1924 :

Society of St Mary at the Cross (Leribe, Basutoland).

Company of the Servants of Christ (Modderpoort).

Community of the Holy Name of Mary (Sekunhalunga).

IV. — Australie

a) *Hommes.*

(Fraternités de la Brousse.)

1897 Brotherhood of St Andrews (Diocese of Rockhampton, Queensland).

1903 Brotherhood of the Good Shepherd (Diocese of Bathurst, N. S. W.).

1908 Brotherhood of St Barnabas (North Queensland).
1904 Brotherhood of St Paul (Diocese of Brisbane).
* 1911 Brotherhood of St Boniface (Diocese of Bunbury, W. Australia).
* 1915 Brotherhood of St Aidan (Diocese of Adelaide).
* 1928 Brotherhood of St Stephen (Diocese of Willochra).
* 1944 Brotherhood of St John the Baptist (Diocese of Adelaide).
* 1919 Community of the Ascension (Diocese of Goulburn).
1930 Brotherhood of St Laurence (Newcastle, N. S. W.).

b) *Femmes.*

1886 Community of the Holy Name (Cheltenham (Victoria).
1892 Society of the Sacred Advent (Brisbane, Queensland).
* 1922 Servants of the Holy Cross (Bathurst).
1930 Daughters of St Clare (Brisbane), now absorbed wid the Society of the Sacred Advent.

V. — Nouvelle-Zélande

Femmes.

1893 Order of the Good Shepherd (Auckland).
1891 Community of the Sacred Name (Christchurch).

VI. — Inde

a) *Hommes.*

1880 Oxford Mission Brotherhood of the Epiphany (Calcutta).
1922 Christa Prema Seva Sangha (Poona).

b) *Femmes.*

1902 Oxford Mission Sisterhood of the Epiphany (Barisal, E. Bengal).

VII. — Mélanaisie

Femmes.

* 1936 Community of the Cross (Salomon Islands).

* Eteints.
† Reçus dans l'Eglise de Rome.

DISCOURS DE M. WLADIMIR D'ORMESSON

ambassadeur de France près le Saint-Siège,

à la réception de la colonie française à Rome, à l'occasion du 14 juillet 1955

M. Wladimir d'Ormesson a prononcé, devant la colonie française de Rome, le discours suivant où, après avoir marqué l'apport positif de la Révolution française en marge de ses crimes et erreurs, il marque le rôle de l'Eglise et de la France dans le monde d'aujourd'hui :

La Fête nationale que nous célébrons d'un même cœur nous permet, en nous rassemblant, de jeter un coup d'œil sur le premier semestre de l'année 1955 et d'établir le bilan des manifestations françaises qui se sont succédé pendant cette période dans la Rome pontificale. Ce bilan, je crois pouvoir dire qu'il est hautement satisfaisant.

Le bilan de la France à Rome.

A trois reprises, les voûtes de la basilique vaticane ont retenti des hymnes qui glorifiaient l'élévation sur les autels de nouveaux bienheureux. Ces bienheureux, dans leur vie terrestre, étaient des enfants de la terre de France. Le 17 avril 1955, quatre Pères Jésuites français : le P. Mangin, mosellan ; le P. Denn, lillois ; le P. Isoré, originaire des environs d'Hazebrouck ; le P. Andlauer, alsacien, martyrisés au Tcheli oriental, avec 52 Chinois, au moment de la guerre des Boxers, étaient déclarés bienheureux. Puis, le 29 mai, c'était le fondateur de l'Institut des Frères Maristes, répandus aujourd'hui dans de nombreux pays, le Fr. Marcelin Champagnat, originaire de la Loire, qui recevait les honneurs des autels. Enfin, le 19 juin, la même liturgie triomphante exaltait le souvenir des 19 jeunes prêtres de la région du Bas-Maine qui confessèrent leur foi jusqu'au martyre.

La sainteté, certes, n'a pas de patrie. Nous pouvons être fiers, cependant, que notre patrie ait donné le jour à tant de saints. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à l'Eglise catholique romaine de la part qu'elle accorde, dans cette suprême promotion, aux fils de notre nation.

Un autre événement mémorable a témoigné de l'inlassable bienveillance du Souverain Pontife envers l'Eglise de France. Je veux parler de l'élévation à l'épiscopat de S. Exc. Mgr Fontenelle, chanoine de Saint-Pierre. Cette grande faveur et les marques toutes particulières d'estime que le Souverain Pontife a prodiguées au nouvel évêque nous ont été sensibles, non seulement parce qu'elles s'adressaient à un prélat que nous aimons et qui tient depuis de longues années une grande place dans la colonie française de Rome, mais aussi parce que nous y voyons un hommage rendu à la France.

A chacune de ces manifestations, il est venu de France un grand nombre de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de personnalités et de pèlerins. Mais le gouvernement de la République a tenu lui-même à s'y associer largement. Déjà, au début de l'année et pour la première fois dans l'histoire — exception faite pour la visite que le général de Gaulle fit à Rome en 1944, — le chef du gouvernement de la République avait rendu officiellement visite au Souverain Pontife. C'était, vous vous le rappelez, à un moment où la santé de S. S. Pie XII était encore extrêmement fragile. Le Pape était à peine remis de la grave maladie qui venait de l'atteindre et de plonger la chrétienté dans l'anxiété. Par une faveur exceptionnelle, le Saint-Père a tenu à rompre

la consigne ordonnée par les médecins en faveur du chef du gouvernement français, et le président Mendès-France fut reçu au Vatican avec les honneurs qui lui étaient dus. Tous les Français ont été sensibles à cette attention spéciale du Souverain Pontife envers notre pays.

Il y a quelques semaines, c'était notre actuel ministre des Affaires étrangères, M. Antoine Pinay, qui avait l'honneur, à son tour, d'approcher le Souverain Pontife en une longue audience. M. Pinay représentait d'ailleurs le gouvernement à la béatification du fondateur de l'Institut des Frères Maristes, de même que, quelques semaines plus tôt, M. Teitgen, ministre de la France d'outre-mer, qu'accompagnaient le vice-président du Conseil de la République, M. Ernest Pezet, et M. le sénateur Pernot, ancien garde des Sceaux, avaient représenté le gouvernement de la République à la béatification des martyrs de Chine. M. Teitgen revint à Rome, accompagné de M. Jean Letourneau, ancien ministre, pour représenter le gouvernement au sacre de Mgr Fontenelle. Tout récemment enfin, c'est notre actuel ministre des Finances, M. Pflimlin, qui représentait le gouvernement à la béatification des 19 martyrs de Laval.

Messieurs, cette énumération de faits qui se sont succédé au cours du premier trimestre de l'année 1955 ne témoigne-t-elle pas de façon éclatante des excellents rapports qui existent entre le Saint-Siège apostolique et la République française, et dans ces temps tourmentés, où tant de gens semblent toujours se complaire à gémir, n'avons-nous pas là un puissant motif de nous réjouir ? Quelle transformation, en effet, en moins d'un demi-siècle ! Cet apaisement religieux qu'ont toujours souhaité, de part et d'autre, les têtes bien faites, comment ne pas reconnaître qu'il s'est peu à peu accompli ? Comment ne pas constater qu'il rencontre l'adhésion de la quasi-unanimité du pays, de même qu'il est encouragé et facilité par l'attitude du clergé français et par les démarches de l'Eglise ?

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

L'Etat et l'Eglise ont chacun, en France, leur domaine propre. Ils les respectent et se respectent réciproquement, dans cette atmosphère d'estime et de compréhension mutuelles qui convient aux nations libres. Mais quelles que soient la séparation de leur domaine et l'indépendance dont ils jouissent l'un et l'autre et l'un envers l'autre dans ces domaines, il n'est pas possible, dans une société organisée, que l'Eglise ignore l'Etat, ses attributions, ses droits, ses responsabilités, comme il n'est pas possible que l'Etat ignore l'Eglise, sa mission, son influence, le rôle qu'elle joue dans la vie de tant de citoyens. Comment ne pas reconnaître, dès lors, que plus la bonne harmonie régnera entre ces deux ordres, à la fois séparés et inséparables, et plus la nation en recueillera d'avantages ?

Messieurs, je ne m'aventurerai certes pas à retracer devant vous, même à larges traits, l'histoire des relations entre l'Eglise et l'Etat français dans la période contemporaine. Je ne me risquerai pas à rechercher les raisons profondes qui, au début de ce siècle, ont provoqué une crise grave qui n'a commencé à se dénouer qu'après la première guerre mondiale et dont les conséquences ont profondément modifié une structure administrative et juridique déjà ancienne. Il y aurait trop à dire sur un tel sujet. Peut-être avec le recul du temps, et grâce à l'apaisement qui s'est précisément accompli, pourrait-on aborder aujourd'hui ce sujet sans réveiller les passions dangereuses qu'il a longtemps soulevées. Peut-être pourrait-on montrer que si les débuts de la IIIe République ont retenti de ces discordes, c'est que la Révolution française — et sur le plan religieux disons surtout la Terreur — avait lourdement pesé sur l'ensemble du XIXe siècle. Ce siècle dont nous sortons n'a été, semble-t-il, qu'un long tâtonnement vers la recherche d'un nouvel équilibre, après la dramatique secousse de la Révolution. Les passions et les excès qu'ont engendrés ces passions ont empêché de saisir le sens profond de la transformation administrative et sociale qui s'était accomplie dans notre pays.

Une définition de la Révolution française.

« Quand les érudits auront débarrassé les études sur la Révolution des déclarations et des considérations politiques dont elle continue d'être encombrée, il apparaîtra sans doute qu'on s'est servi de cette expression — la Révolution — pour désigner dans l'histoire de France le passage du régime patronal au régime administratif, transformation que tous les peuples ont subie ou subiront au moment correspondant de leur histoire. »

Cette définition, qui est de l'historien Frantz Funk Brentano, je n'en connais pas, pour ma part, de plus exacte. Sans doute les disciples de Michelet, de Quinet, de Louis Blanc, diront qu'il réduit injurieusement la grande crise nationale. Je ne suis pas de cet avis. J'estime, au contraire, que cette définition donne à la Révolution son expression sociale la plus haute, et qu'elle la légitime, si d'aucuns contestaient sa légitimité. Car l'œuvre de la Constituante, de la Législative et de la Convention — celle de la Convention surtout — ne s'est pas accomplie dans les séances fameuses, ni dans les journées de fer et de feu. La vraie Révolution, ce ne sont pas même les grands personnages dont s'illustre la légende révolutionnaire qui l'ont réalisée. Un Danton, un Marat, un Saint-Just, un Robespierre ont joué leur partie personnelle. Avec le fracas de leurs voix et de leurs crimes, eux et leurs troupes ont chargé la Révolution de cette orgie passionnelle, de ce débordement littéraire qui seuls ont frappé l'imagination. Ils avaient des passions, peu d'idées.

Tout au contraire, l'œuvre féconde s'est effectuée loin des massacres, hors des séances, dans ces bureaux où, nuit et jour, des hommes, pour la plupart obscurs et qui le sont restés, anciens commis, subdélégués, receveurs, petits officiers de l'ancien régime, s'efforçaient d'ajuster les vieilles méthodes aux besoins nouveaux et de retrancher ce qu'ils savaient vermoulu pour maintenir ce qu'ils savaient

intangible. C'est à eux que nous devons l'aménagement de nos libertés civiles. Encore que leur travail — le Code civil notamment — restât pénétré de cet « esprit légiste » qui mêle l'antique rigueur romaine à la méfiance égalitaire de la race ; les résultats durables, légitimes de la Révolution, les voilà. Quel Français loyal les séparera de ceux qu'une dynastie de trente rois avait acquis ? Un effort achève l'autre ; mais cette œuvre-ci ne fut réalisable que parce qu'on avait accompli celle-là. Ensemble, elles ont fait la France.

Certes, il faut du temps, beaucoup de temps, pour que les passions s'apaisent et qu'ainsi les vérités profondes apparaissent. C'est pourquoi, sur le plan religieux, la République, dans ses recommencements, a rencontré les méfiances, disons même les hostilités qu'avaient provoquées les excès de la Révolution dont elle est issue. C'est pourquoi il a fallu du temps, beaucoup de temps, et de nouvelles secousses, pour que les positions religieuses, si j'ose employer cette formule, se « dépolitisent », échappent à la lutte légitime mais temporelle des partis, et que la vie spirituelle retrouve dans la nation la plénitude, le rayonnement et, partant, le bénéfice de sa pureté.

Cette pureté de la préoccupation religieuse, comment ne pas reconnaître, alors, qu'elle est plus nécessaire que jamais dans le monde dans lequel nous vivons ? Comment ne pas comprendre dans cette civilisation de plus en plus grégaire, de plus en plus technique, de plus en plus matérielle — et ce mot ne doit pas être frappé d'une sorte de tare, car les progrès constants de la vie matérielle font honneur au génie humain qui vient de Dieu, — comment ne pas admettre que l'extraordinaire et foudroyante transformation à laquelle nous assistons, et dans nos modes de vie privée et dans les assises sociales, exige un surcroît proportionné de vie spirituelle ? Comment ne pas être convaincu que si l'homme ne veut pas être réduit, dans la civilisation électronique qui se prépare, à l'état de simple rouage d'une grandiose machine, il est indispensable qu'il soit plus conscient que jamais de sa propre valeur d'homme, c'est-à-dire de la valeur de son âme ; plus conscient que jamais des mystères qui l'entourent ; plus pénétré que jamais de la relativité de sa puissance ; plus convaincu que jamais de ses devoirs et de ses responsabilités envers lui-même et envers les autres ; plus tourmenté que jamais de cette parcelle d'infini dont il est dépositaire et qui fait de lui, dans l'ordre universel, une créature élue ?

Ce qu'apporte l'Eglise à l'individu, à la famille.

Depuis vingt siècles, le rôle que tient l'Eglise dans la société a nécessairement évolué. Elle a été la Mère toute-puissante d'une civilisation. Elle a été la grande hospitalière qui s'est penchée vers les malades, les infirmes, les a recueillis et soignés. Elle a été la grande éducatrice qui a défriché les esprits incultes et amené les couches populaires à l'instruction. Même dans les temps modernes, elle a donné le branle à la législation du travail. Sur tous ces terrains, son œuvre de pionnière a été suivie, imitée, reprise, comprise, partagée, développée par la société civile. Une sorte de lente osmose s'est produite — et il ne pouvait pas ne pas en être autrement — qui a fait passer, si j'ose dire, du stade religieux au stade laïque la plupart des activités sociales de la nation. Certes, l'Eglise conserve encore de puissantes positions, de très importantes attributions. Elle ne détient plus de monopoles. Sa mission ici-bas, dans ces domaines, s'en trouve-t-elle pour autant amoindrie ? Certainement pas. La société a beau s'organiser de plus en plus en dehors d'elle, l'individu qui en est l'élément primordial, la famille qui en est la cellule ont toujours besoin d'elle, auront toujours besoin d'elle, ont même, comme je viens de le dire, de plus en plus besoin d'elle. C'est que l'Eglise apporte à l'individu et à la famille leur aliment spirituel et leur sauvegarde sociale, en proclamant et en défendant, au nom d'un principe transcendant, leurs libertés.

Ce que le monde attend de la France.

Faisons attention, d'ailleurs, que notre patrie assume sur ce point une responsabilité particulière dans le monde. La France, ne nous le dissimulons pas, a perdu beaucoup de cette puissance militaire et de cette puissance économique et financière qui, pendant longtemps, lui avaient assuré sa situation prééminente sur le globe. En revanche, son rayonnement intellectuel, son prestige culturel et, pour tout dire, sa puissance spirituelle restent à peu près intacts, avec cette réserve — qui est grave — que notre langue, véhicule de notre pensée, se heurte un peu partout aux formidables pressions du monde des affaires et du monde du cinéma, dont le vocabulaire n'est pas le nôtre. Nous devons tout faire — c'est là pour nous Français un impératif vital — pour conserver, sauvegarder et même accroître cette puissance spirituelle. Non seulement parce que c'est l'héritage sacré de nos pères dont nous sommes les dépositaires, mais parce que la civilisation humaine, pour conserver la noblesse de ce terme, a besoin de la spiritualité française. Et ceci n'est pas la prétention d'un aveugle nationalisme, ceci est un fait. Allez en Proche-Orient, en Amérique latine, dans presque tous les coins du monde, et voyez, écoutez ce qu'on attend toujours de la France, ce que la France représente, ce qu'elle apporte, ce qu'elle défend comme puissance spirituelle ! Faisons attention, alors, que la vie religieuse fait partie intégrante — et quelle partie ! — de cette puissance. Reconnaissons ce que, sur toute la surface du globe, la France doit à la vocation missionnaire des religieux et des religieuses qu'elle a enfantés, et non seulement à leur vocation missionnaire, mais à la seule présence de tant d'Instituts, de tant de collèges, de tant d'écoles qui, en servant avant tout la diffusion de l'Evangile et de l'Eglise, ont marqué, dans la plupart des pays du monde et des générations, nos manières de parler, de penser, de vivre et de prier. Peut-

être la pire étourderie que les passions partisanes ont commise chez nous au début de ce siècle est-elle d'avoir inconsidérément affaibli ces sources de spiritualité française. Nous pouvons mesurer aujourd'hui les positions qu'elles nous ont fait perdre !

Messieurs, réjouissons-nous donc sans réserve, en ce jour de concorde nationale, de constater que sur ce point les choses se sont complètement retournées et sont revenues, dans la vraie acception du mot, dans leur « bon sens ». Ne négligeons aucun effort pour fortifier et développer ces bienfaisantes dispositions. Mettons notre passion française et notre passion chrétienne non pas à diviser, mais à rapprocher ; non pas à opposer, mais à composer ; non pas à rivaliser, mais à unir. Les temps dans lesquels nous vivons restent graves. Quels que soient les signes de détente qui se manifestent et que nous saluons avec espoir, ne nous berçons pas d'illusions ! Il suffit de se rappeler les heures que nous vivions il y a juste un an en Indochine, où la vraie paix est loin d'être revenue ; il suffit de jeter les yeux sur ce qui se passe dans cette Afrique du Nord, à laquelle nous sommes indissolublement attachés par tant de liens ; d'évoquer les questions brûlantes qui se posent encore ici et là, les fermentations dangereuses et les arrière-pensées qu'elles recèlent, pour se convaincre que nous avons encore bien des problèmes redoutables à résoudre, et que ces problèmes, quels que soient l'autorité et le talent de ses dirigeants, la France ne trouvera leur solution juste qu'en renforçant ses disciplines nationales. C'est parce que la paix religieuse, dans le respect mutuel des libertés, constitue l'un des principaux éléments de cette discipline nationale, condition majeure de la grandeur et de la sécurité de la patrie, que je suis heureux de me féliciter devant vous, en cette fête du 14 juillet, des bons rapports qui existent entre la République française et le Saint-Siège, clé de voûte de l'Eglise catholique.

Minimisme déplorable

Le 14 *juillet* 1955, *paraissait, dans* l'Osservatore Romano, *sous ce titre, l'article, non signé, ci-dessous* (1) *dont l'importance ne peut échapper à nos lecteurs :*

L'Année mariale, promulguée par le Saint-Père à l'occasion du premier centenaire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie, a été une année de grâces pour l'Eglise tout entière et pour les innombrables âmes qui l'ont célébrée avec une piété filiale.

Dans le même temps, grâce à la publication de savants livres et articles, et à des conférences, la théologie mariale a été enrichie et approfondie remarquablement. Le grandiose Congrès mariologique international, tenu à Rome du 25 au 28 octobre 1954, a, lui aussi, contribué d'une façon particulière à ce résultat. Dans l'auguste Radiomessage inaugural, émané du Souverain Pontife à l'occasion de l'ouverture de ce Congrès, furent exposés les principes fondamentaux qui doivent guider la théologie catholique dans ses recherches et discussions en matière de mariologie. Le Saint-Père insista spécialement sur la fidélité à la « règle toute prochaine et universelle de la vérité catholique », qui est le magistère ecclésiastique, et sur la nécessité de tenir compte, dans l'établissement des preuves, non seulement de l'Ecriture Sainte, mais encore de la Tradition, l'une et l'autre étant des sources de la Révélation divine, confiée à l'Eglise, laquelle, guidée par l'Esprit-Saint, garde, interprète et vivifie la parole de Dieu à travers les siècles.

« En observant saintement ces règles — concluait ainsi l'Auguste Pontife, — la mariologie fera de véritables et durables progrès en approfondissant toujours plus la mission et la dignité de la Très Sainte Vierge. De cette manière encore, cette science pourra s'avancer sur la juste *via media*, se gardant de toute erreur et exagération dans la défense de la vérité, s'écartant de ceux qu'agite la crainte vaine d'accorder à la Très Sainte Vierge plus qu'il ne convient, ou, comme on dit souvent, d'enlever une part de l'honneur et de la foi au divin Rédempteur, en honorant et en invoquant dévotement sa Mère. » (*A. A. S.*, XLVI, 1954, p. 677-680.)

Le rappel du Saint-Père à un « minimisme mariologique » s'est inspiré de raisons très concrètes et très réelles.

Tandis que des théologiens de valeur de presque toutes les nations rivalisaient pour mettre dans leur juste lumière les prérogatives singulières et les vertus de la Très Sainte Vierge Marie, certains écrivains — heureusement très peu nombreux — se sont cru obligés de prévenir les fidèles, dès le commencement de l'Année mariale qu'il ne fallait pas exagérer les marques de vénération et d'honneur à l'adresse de la Vierge.

Un exemple typique de cette tendance nous est donné par l'écrit de l'abbé Jean Pinsk : *Grundsätzliche und praktische Erwägungen zur christlichen Verkündigung im marianischen Jahr* (1) (Berlin, 1954, p. 24). Dans cet opuscule, l'auteur a recueilli les idées exprimées par lui dans une réunion de prêtres du diocèse de Berlin, tenue dans cette ville en décembre 1953, en vue d'étudier les formes opportunes de la célébration de l'Année mariale. On doit, d'ailleurs, signaler que les affirmations du Rév. Pinsk suscitèrent une immédiate et forte réaction, aussi bien parmi le clergé présent à la réunion que dans les comptes rendus concernant celle-ci qui parurent dans la presse.

(1) Traduction de *la D. C.*

(1) « Considérations théoriques et pratiques sur la prédication chrétienne au cours de l'Année mariale. »

Cependant, l'ecclésiastique allemand nommé ci-dessus a voulu également rendre publique sa dissertation. Il a ainsi desservi la sainte cause de l'Année mariale, en choquant encore plus l'immense majorité des prêtres et des fidèles qui restent et entendent rester profondément attachés à l'esprit et aux pratiques traditionnelles de l'Eglise dans le culte de la Vierge.

Il est vrai aussi que de nombreuses idées formulées par l'auteur dans l'opuscule en question sont justes et peuvent être donc admises sans plus. Mais on ne saurait en aucune manière approuver sa tendance, si visible et si manifeste, à mettre la Vierge au même niveau que les autres créatures. Nul catholique ne nie que Marie, elle aussi, est une « créature » ; qu'elle a été elle aussi « rachetée », qu'elle a « reçu de Dieu » tous ses privilèges et toutes ses grâces ; qu'elle est un « membre de l'Eglise ». Marie elle-même l'a proclamé avant tous les autres, quand elle prononça les paroles à la fois humbles et élevées : « *Fecit mihi magna qui potens est* » (*Luc*, I, 49). Malgré cela, la Sainte Vierge a été enrichie de privilèges si singuliers qu'elle s'est vue élevée incomparablement au-dessus de toute autre créature. Et puis, elle a coopéré à la grâce reçue de Dieu d'une manière si parfaite qu'elle dépasse, même sous ce rapport, toute autre créature. Si donc, l'Eglise rend à Marie un culte supérieur à celui de tous les autres saints, et qui, à cause de cela, suivant une expression en usage depuis des siècles, est appelé « hyperdulie » (cf. S. THOM., III, q. XXV, a. 5), cela prouve que Marie, tout en étant une « créature » et tout en ayant « reçu de Dieu » ses grâces, ne reste pas simplement au même niveau que les autres créatures, mais qu'elle a quelque chose qui l'élève au-dessus de toutes, aussi bien des anges que des saints. On ne peut donc pas dire, comme l'affirme le Rév. Pinsk, que Marie, en vertu de ces privilèges, « n'est pas séparée de nous, mais que la grâce qui nous est conférée répond réellement et essentiellement à la sienne, bien que l'application et l'intensité de la grâce en Marie soient différentes ». (P. 12 et s.) Quelle est en nous la grâce qui « essentiellement et réellement » répond à la maternité divine de la Sainte Vierge ? Les conséquences qui en découlent auraient-elles « réellement et essentiellement » leur correspondant en nous ?

L'auteur cherche à atténuer aussi la valeur du « *Fiat* » de Marie dans l'Incarnation. Aucun théologien, certes, ne dira que le consentement de la Très Sainte Vierge a « produit » l'incarnation ; mais, d'autre part, le « *Fiat* » n'était-il que le consentement de la Vierge à devenir physiologiquement Mère de Jésus ? Ou n'était-il pas plutôt, ainsi que la tradition catholique l'enseigne depuis les premiers temps chrétiens, l'expression de sa volonté de contribuer à toute l'œuvre rédemptrice du Fils conçu par elle ?

Sur la base de l'interprétation trop stricte du « *Fiat* », l'auteur affirme ensuite que la tâche de Marie cessa avec l'entrée de Jésus dans la vie publique et que seules les paroles « *Mulier, ecce filius tuus* » (*Jean*, XIX, 26) lui conférèrent une « association officielle (*zuordnung*) à l'Eglise apostolique ». (P. 9.) Cette association, au contraire, constitue le privilège essentiel de la maternité divine elle-même, accordé à la Très Sainte Vierge Marie, et elle en est inséparable. Saint Pie X dit à ce propos : « La Vierge n'a pas seulement conçu l'éternel Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devînt homme, mais afin qu'il devînt encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le Sauveur des hommes... Aussi, dans ce même et unique sein de sa Mère très chaste, le Christ a pris sa chair et s'est uni en même temps le corps spirituel formé de tous ceux qui devaient croire en lui ; et l'on peut dire que portant le Sauveur, elle portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. » (Encyclique *Ad diem illum laetissimum*, du 2 février 1904, *A. A. S.*, XXXVI, 1903-1904, p. 452-453.) La parole « *Mulier ecce Filius tuus* » n'a pas créé la maternité spirituelle de Marie, mais l'a confirmée et promulguée, comme a dit le Souverain Pontife glorieusement régnant, comme un droit et un titre qui lui revenaient déjà pour d'autres raisons. « Ainsi, Celle qui, corporellement, était la Mère de notre Chef, devint, spirituellement, la Mère de tous ses membres, par un nouveau titre de souffrance et de gloire. » (Encyclique *Mystici Corporis*, *A. A. S.*, XXXV, 1943, p. 247.) (1)

On comprend que pour le Rév. Pinsk ces considérations ne comptent guère. Il fait trop, pour ne pas dire complètement, abstraction du magistère ecclésiastique et partant de la tradition catholique de plus de dix-neuf siècles, en s'en tenant exclusivement à la Sainte Ecriture qu'il interprète d'ailleurs à sa façon. Il se met ainsi en opposition ouverte avec les principes fondamentaux qu'on doit suivre dans toute recherche théologique (cf. Encyclique *Humani generis*, *A. A. S.*, XLII, 1950, p. 567 et s.) et qui, pour la marialogie en particulier, ont été à nouveau rappelés par le Souverain Pontife Pie XII. Il n'est donc pas surprenant que ledit auteur ne sache pas s'orienter en présence des difficultés soulevées par les protestants (du reste fort anciennes et déjà maintes fois réfutées) ; rien d'étonnant non plus qu'il s'évertue à donner des explications personnelles, opposées à la tradition divine et aux documents du magistère authentique de l'Eglise.

L'auteur, pour ne citer que quelques exemples, s'insurge contre le titre, souvent donné à la Très Sainte Vierge Marie, de *Omnipotentia Supplex*, comme si, par ce titre, étaient affaiblies ou même annulées les promesses faites par le Seigneur aux disciples qui prieraient en son nom (*Jean*, XVI, 24). Il trouve « objectivement blasphématoire » la formule que Marie, en tant que « Mère qui nous aime », est plus proche de nous et plus familière que le Christ et que son Père (p. 16). Chose qu'il s'efforce d'illustrer par une longue argumentation dogmatique, totalement superflue, car il suffit d'établir à ce propos la simple distinction entre « *appreciative* (*effective*) *praevalens* » et « *affective praevalens* », pour expliquer le sens de la formule susdite. La phrase, souvent employée, « le Christ ne peut ni ne

(1) Cf. *D., C.*, Encyclique *Mystici Corporis*.

veut repousser aucune demande que lui adresse sa Mère », lui semble « théologiquement dangereuse » (p. 17), parce que, en transférant sentimentalement l'autorité maternelle, dans le sens de la famille humaine, aux rapports de Marie à Jésus, « on court le danger de ne pas déterminer, comme il faut, le mystère de l'Incarnation et de mal comprendre la relation de Jésus à sa mère ». (P. 4.) Des expressions comme celle-ci : « *Servus Mariae non peribit* » sont, d'après le Rév. Pinsk, « *loci communes marialogici* », transmises sans avoir été examinées, de bouche en bouche et de livre en livre, mais elles peuvent facilement conduire « à une confusion d'idées ».

L'auteur montre, en somme, qu'il manque de toute sensibilité pour les expressions par lesquelles l'âme chrétienne manifeste son amour à l'égard de la Vierge. Les explications, parfois forcées et contournées données par lui pour tenter de justifier ses doutes, ne sont pas autre chose que des « *passus extra viam* ».

Il serait impossible d'énumérer dans ce bref aperçu toutes les erreurs et inexactitudes contenues dans les 24 pages du malheureux opuscule en question, lequel, non seulement n'apporte pas de contribution à la véritable et forte dévotion mariale, mais encore tend positivement à l'affaiblir et même à l'étouffer dans le cœur des fidèles.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si cet écrit, ainsi que nous le savons de source certaine, a été désapprouvé par le Saint-Siège, lequel en a ordonné, par ailleurs, le retrait du commerce.

Il faut espérer que cette mesure constituera un salutaire avertissement, non seulement pour l'auteur lui-même, mais encore pour quelques autres écrivains qui révèlent la même tendance, et qu'il mettra fin aux tentatives répréhensibles de traiter la mariologie selon des principes et des critères qui ne concordent pas avec la solide méthode théologique de l'Eglise catholique.

Le XXVe anniversaire de la J. I. C. F. belge

Allocution de S. S. Pie XII (26.7.1955)

Un groupe important de la Jeunesse indépendante catholique féminine de Belgique, qui célèbre le 25e anniversaire de sa fondation, a été reçu en audience par le Saint-Père, qui prononça, en français, l'allocution suivante (1) *:*

Le 25e anniversaire de votre Association vous a donné, chères filles, membres de la « Jeunesse indépendante catholique féminine » de Belgique, l'occasion de ce pèlerinage à Rome ; Nous avons ainsi la joie de vous recevoir et de vous féliciter de tout cœur pour le beau travail accompli par votre mouvement pendant ce quart de siècle. C'est avec prédilection, vous le savez, que l'Eglise considère celles de ses enfants qui, prenant au sérieux les responsabilités de leur vie chrétienne, entrent dans les rangs de l'Action catholique pour y déployer leur zèle. Les conditions de la civilisation moderne rendent de plus en plus intolérable pour des baptisés l'indifférence pratique à l'égard des aspects sociaux du problème religieux : il faut se déclarer ouvertement pour ou contre le Christ, non seulement en paroles, mais en actes ; il faut que la piété personnelle, les vertus qui ornent une âme fidèle produisent des fruits de salut pour le prochain. Et comme les efforts dispersés ne peuvent atteindre sérieusement les institutions, les groupes et, en général, le cadre social qui conditionne les activités humaines, l'Action catholique oriente et coordonne en un faisceau solide les énergies individuelles.

Vous l'avez bien compris, et vous avez la noble ambition de restaurer dans votre milieu la ferveur de l'esprit chrétien. Soyez bien persuadées que l'on vous a confié, sur le champ d'opération des forces catholiques, un secteur particulièrement délicat. La femme agit principalement dans et par la famille, qui est la cellule-mère de l'organisme social. Même les activités extérieures, qui prennent la jeune fille hors de son milieu familial, doivent, en fin de compte, contribuer à préparer la future épouse et la future mère ; elles doivent lui donner ses qualités indispensables d'éducatrice du cœur ; son apostolat s'exercera d'abord sur les siens, mais s'étendra ensuite à l'élévation morale et spirituelle d'autres foyers moins favorisés. C'est pourquoi Nous voudrions attirer votre attention sur l'urgente nécessité de former en vous une personnalité chrétienne pleinement capable d'assumer, en face des influences extérieures envahissantes, tyranniques même, la tâche de l'éducation.

Le problème des moyens modernes de diffusion des idées préoccupe beaucoup les responsables de l'Action catholique ; on constate que la presse, la radio, le cinéma, la télévision exercent sur les esprits une pression constante et présentent sans répit une foule d'images, d'impressions, d'opinions, de jugements, qui vont de l'excellent au pire. Les hommes de tout âge, de toute condition, sont exposés incessamment à cette invasion, dont ils ne se défendent souvent que très imparfaitement. Que devient alors le sens de la vie surnaturelle, la connaissance des vérités de la foi, la pratique des vertus de renoncement, de fidélité, de générosité ; la conscience d'une présence du Christ dans le prochain et l'attitude charitable à son égard ? Comment une mère chré-

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 28 juillet 1955. — A la tête de la délégation se trouvaient Mgr Alfred Mampaey ; la présidente de la J. I. C., Mlle Suzanne Schuind ; la première présidente, Mlle M. Van den Heuvel ; la secrétaire de la Fédération des Femmes catholiques de Belgique, Mlle G. Carlier, et d'autres dirigeantes d'un groupe similaire du Luxembourg.

tienne conservera-t-elle à son foyer, éduquera-t-elle en ses enfants ces attitudes évangéliques qui témoignent, au sens plein du terme, de la vérité du christianisme ? Ne faut-il pas qu'elle possède de solides convictions, des sentiments et des réflexes authentiquement chrétiens ? A chaque instant, elle doit être en mesure de discerner, parmi les influences innombrables qui pénètrent chez elle et intéressent les siens, celles qui respectent les valeurs chrétiennes et les favorisent ; les autres, elle saura les prévenir, les écarter ou les contrebalancer par la ferveur d'une vie intérieure, qui transparaîtra spontanément dans ses paroles, ses gestes et tout son comportement.

Pour en arriver là, et savoir poursuivre à longueur d'années ce travail infiniment délicat, mais dont dépend finalement le niveau spirituel d'un foyer, vous avez, dès maintenant, à apprendre cet art difficile. Vous apportez sans doute beaucoup d'enthousiasme dans l'accomplissement des tâches apostoliques qui vous sont confiées, mais sachez aussi réfléchir et prier, examiner en groupe ou dans la solitude les principes qui doivent vous inspirer, étudier à la fois les conditions du milieu avec ses déficiences et ses promesses, et la doctrine de l'Eglise qui guidera vos entreprises. Vous vous efforcerez surtout de vivre toujours plus intensément dans l'Esprit-Saint, sous l'impulsion de la grâce, que vous irez puiser aux sources sacramentelles. Point de danger alors que vous cédiez aux tentations insidieuses d'une civilisation matérialiste qui voudrait instaurer ici-bas un faux paradis et risque d'endormir les énergies spirituelles les plus pures dans la facilité, le luxe et le confort.

C'est une ferveur renouvelée de vie intérieure et d'apostolat que Nous vous souhaitons ardemment, comme fruit de votre pèlerinage et de votre contact avec cette terre arrosée du sang des grands apôtres Pierre et Paul, témoins illustres du Christ dans la Rome païenne de l'antiquité.

Nous appelons aussi les bénédictions célestes sur les jeunes époux qui vous accompagnent : puisse leur vie familiale heureuse et féconde rayonner cet amour du Christ qui les a unis dans le sacrement de Mariage et qui sera toujours lumière et force dans leurs joies et dans leurs épreuves.

En gage des faveurs divines que Nous invoquons sur vous-mêmes, sur votre mouvement, sur tous ceux qui vous sont chers, Nous vous accordons paternellement Notre Bénédiction apostolique.

La leçon sociale de Rome

Le 20 juillet, Sa Sainteté recevait en audience un groupe de pèlerins représentant le personnel de la Société belge « Cockerill-Ongrée », la grande entreprise métallurgique de Liège. Le Saint-Père prononça, en français, l'allocution suivante (1) *:*

Lorsque nous voyons venir à Nous ceux de Nos fils qui appartiennent au monde du travail, Notre cœur ressent une joie très vive et Nous sommes profondément heureux de Nous entretenir avec eux en un colloque direct et familier, d'accueillir leurs soucis, leurs inquiétudes et leurs espoirs, et de leur donner en retour une parole d'affection et d'encouragement. Après avoir reçu tout récemment un grand nombre de travailleurs italiens, voici que votre groupe évoque à Nos yeux l'image de la Belgique laborieuse, et du pays de Liège en particulier, où se dressent les masses imposantes des usines métallurgiques qui vous emploient. A travers vous, Notre salut s'adresse à tous vos compagnons de labeur qui, peut-être, auraient désiré vous accompagner et auxquels, à votre retour, vous vous empresserez, Nous en sommes sûr, de transmettre l'assurance de Notre affection paternelle.

Sans doute, s'en trouve-t-il beaucoup parmi vous qui, pour la première fois, entrent en contact avec le centre du monde catholique. Mais en regardant tant de monuments antiques et modernes, vous pensez assurément à tout ce qu'ils représentent pour votre foi : c'est ici que les apôtres saint Pierre et saint Paul ont donné leur sang pour prouver la vérité du message qu'ils prêchaient ; c'est ici qu'après eux bien d'autres martyrs impavides ont rendu le même témoignage à Jésus-Christ. Sur les ruines de la civilisation païenne, se dressent maintenant des basiliques chrétiennes qui attestent comment, au fil des siècles, la même croyance s'est maintenue intacte, fidèlement gardée par les successeurs de Pierre, héritiers après lui des pouvoirs divins. Voilà ce que Rome vous montre : la permanence indéfectible à travers les âges de l'Eglise fondée par le Christ, dépositaire de la vérité révélée et des promesses du salut.

Cette leçon admirable, que Rome illustre à vos yeux, vous ne l'oublierez plus jamais ; ce que vous emporterez chez vous, ce n'est pas seulement le souvenir de la grandeur et de la magnificence des monuments, mais la conviction que la foi, d'où ils sont nés, demeure toujours vivante, pure et forte. Vous êtes persuadés que le monde ouvrier doit jouer le rôle qui lui revient dans l'élaboration d'une civilisation plus humaine, plus juste, plus fraternelle. Mais d'aucuns voudraient atteindre ce but en faisant fi des trésors les plus précieux de l'âme humaine, sa religion, sa croyance en un Dieu Créateur et Sauveur, sa vocation à une destinée surnaturelle. Comment pourraient-ils assurer le bonheur et la paix de la société, alors qu'ils en tarissent les sources ? Leurs promesses, pour alléchantes qu'elles soient, ne pourraient aboutir qu'à la plus amère désillusion.

Vous savez mieux maintenant, chers fils, que l'enseignement de l'Eglise catholique remonte

(1) Nous reproduisons le texte paru dans *l'Osservatore Romano du* 21. 7. 55.

jusqu'aux apôtres. Des millions et des millions de chrétiens sont venus ici avant vous s'agenouiller sur la tombe de Pierre et reconnaître en lui le roc immuable sur lequel le Christ a bâti son œuvre. Comme eux, vous confesserez avec enthousiasme que le Christ, dont la voix vous parvient maintenant, fidèlement transmise par la tradition romaine, a les promesses de la vie éternelle, celles qui ne passent ni ne déçoivent.

Voilà ce que vous direz à vos compagnons de travail quand ils vous avoueront leurs craintes et leurs angoisses, quand vous-mêmes devrez porter la charge bien lourde du travail quotidien, des responsabilités familiales et sociales, de toutes les souffrances inévitables de cette vie. Plus que n'importe qui, vous voulez de toutes vos forces voir le triomphe de la justice et de la vérité, la reconnaissance de vos droits légitimes, comme de vos devoirs ; vous voulez assurer l'équilibre harmonieux des relations entre les divers groupes de la société. Mais vous refusez les solutions fausses ou incomplètes, celles qui couvrent le mal d'une illusion fugace et restent impuissantes à l'aborder de front dans toute son ampleur, à le combattre jusque dans son dernier refuge, le cœur de l'homme avec ses tendances égoïstes et orgueilleuses. Seule la charité chrétienne, appuyée sur la vérité et la force de Dieu même, peut entreprendre cette tâche avec chance de succès.

Que votre voyage à Rome affermisse en vous la conscience de la solidité et de la pérennité de votre croyance ; de son universalité aussi, car vous avez sans doute côtoyé en cette ville nombre de pèlerins venus d'autres pays, et même d'autres continents : quelles que soient leur condition sociale, leur nationalité, leur race, ils croient comme vous en un même Dieu et Seigneur Jésus-Christ, ils obéissent filialement à la même Église, qu'ils appellent leur Mère et en qui ils trouvent appui et consolation dans leurs difficultés.

Que la divine Providence rende fructueux les efforts que vous déployez pour améliorer votre condition économique, et surtout pour faire rayonner dans votre milieu familial et professionnel la paix et la joie de l'âme désintéressée, fidèle à ses devoirs et généreuse envers autrui.

En gage des faveurs célestes que Nous implorons sur vous-mêmes, sur vos familles et tous ceux qui vous sont chers, Nous vous accordons Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Les prêtres-ouvriers belges quittent leurs usines

La Croix *du 22 juillet dernier a publié, sous ce titre, le texte suivant :*

Nous avons reçu de Belgique le texte d'une lettre dans laquelle les prêtres-ouvriers belges annoncent qu'ils vont quitter les usines où ils travaillaient jusqu'à présent. En voici le texte :

A NOS CAMARADES ET AMIS,

A notre tour, nous devons quitter les usines dans le courant de juillet et nous aligner sur les décisions prises à l'égard des prêtres-ouvriers français. En conséquence, nous avons décidé unanimement de donner notre préavis dans les jours qui suivent.

Nous ressentons douloureusement les conséquences immédiates de cette mesure. Mais notre décision, pour déchirante qu'elle soit, nous paraît la seule possible.

Notre sacerdoce, séparé de l'Eglise visible et hiérarchique, ne signifie plus rien. Nous ne pouvons travailler à la réconciliation de l'Eglise et de la classe ouvrière qu'au sein de l'Eglise.

Dans la foi, nous acceptons le creux de la vague.

C'est dans les échecs et les difficultés que se forge la victoire.

Ces années passées dans la classe ouvrière nous ont profondément marqués. Nous ne pouvons pas lui être infidèles. Nous ne pouvons pas oublier tout ce que nos camarades de travail nous ont apporté.

Signé : J. ARNOLIS, A. BERNARD, L. BRENU, H. CHAPELLE, A. COURTOIS, R. CROQUET, L. FLAGOTHIER, J. MAQUET.

C'est à la demande de leurs évêques (les évêques de Liége et de Tournai) que les prêtres-ouvriers belges ont pris cette décision. Il ne s'agit donc en aucune façon d'une sanction ni d'une mesure de contrainte. C'est après mûre réflexion et après des contacts répétés avec leurs prêtres que les évêques ont jugé que l'expérience devait prendre une forme nouvelle. Les prêtres-ouvriers belges ont estimé que leur devoir était de se conformer aussitôt au jugement et à la volonté des chefs de leurs diocèses, et de faire le sacrifice qui leur était demandé, quelque grand et quelque déchirant qu'il soit.

— *La grande déchirure du* XI*e siècle entre l'Orient et l'Occident,* par le R. P. DAVID LATHOUD, A. A. — Brochure 21 × 13, 5 cm., 16 pages. Collection « *Unitas* », 8, rue François-Ier, Paris, VIIIe.

Le R. P. Lathoud présente ici le texte d'une conférence qu'il a prononcée le 21 novembre 1952, à Paris, salle de la Mutualité, dans le cadre des conférences annuelles de l'Institut catholique, dont le thème commun était alors : « L'Unité chrétienne et ses multiples ruptures. » C'est là une étude historique extrêmement intéressante, qui montre l'enchaînement des actions et des événements qui ont marqué de siècle en siècle la concurrence politico-religieuse qui opposait Rome et Constantinople. La grande déchirure du XIe siècle fut la conséquence du partage du monde en deux empires, celui d'Orient et celui d'Occident. La séparation politique entraîna la séparation religieuse qui fut aussi la conséquence de l'action personnelle de patriarche Michel Cérullaire.

— *Découverte du Christ,* par LOUIS MENDIGAL. — Vol. 14 × 19 cm., 256 pages. Prix : 600 francs. Editions Spes et Editions de l'Epi, Paris.

Pour faire découvrir le Christ à ses lecteurs, l'auteur fait table rase de sa foi religieuse ; il nous fait ressortir la valeur historique des textes sacrés sur lesquels repose la foi, et il nous montre la silhouette du Christ sortant de la brume lumineuse des prophéties. Il nous propose le message du Christ en phrases toutes simples, en même temps qu'il nous dit la transcendance de son amour.

— *Préjugés des catholiques contre la lecture de la Bible,* par Dom PAUL PASSELECQ. — Brochure 12,5 × 18,5 cm., 48 pages. Editions de Maredsous, à Maredsous (Belgique).

Les préjugés des catholiques contre la lecture de la Bible sont nombreux, beaucoup naissent de l'ignorance (l'Eglise défend de la lire, c'est plein de légendes, c'est immoral), il y a aussi les difficultés réelles rencontrées par ceux qui se lancent dans la lecture de la Bible sans préparation, sans parler de la peur de la voix de Dieu appelant au sacrifice et au renoncement. A toutes ces difficultés, Dom Passelecq apporte une réponse claire, accessible à tous.

DISCOURS DU SOUVERAIN PONTIFE

aux membres du VII[e] Congrès national de l'Union chrétienne des chefs et dirigeants d'entreprise

Le 6 juin, le cardinal Siri présentait à S. S. Pie XII 400 congressistes qui avaient suivi les travaux du VII[e] Congrès national (italien) de l'Union chrétienne des chefs et dirigeants d'entreprise. Parmi eux se trouvaient MM. B. Jousset, président de l'Union internationale des associations patronales catholiques, Ammonder, secrétaire général du Centre français du patronat chrétien. Le Pape répondit en italien à l'adresse d'hommage de ses visiteurs (1) *:*

Vous avez tenu à Naples, chers fils, votre VII[e] Congrès national ayant pour thème : « Le chef d'entreprise et l'avenir du Midi », et tout à l'heure vous avez voulu Nous parler de vos travaux et Nous demander de les bénir. Nous accueillons volontiers votre requête, persuadé que Nous sommes de la valeur de vos délibérations et désireux que les féconds échanges de vues, qui ont rendu votre Congrès remarquable, vous inspirent la volonté de passer aux conclusions pratiques.

L'appauvrissement des régions méridionales de l'Italie.

Depuis quelques années, le sort des régions méridionales a vivement préoccupé les autorités publiques du pays. Cette partie si vaste et si importante du territoire national est passée par tous les stades d'un continuel appauvrissement. Ses populations généreuses, riches des biens de l'esprit et du cœur, impatientes de développer leur activité sur un terrain qui réponde à leurs énergies, ont été maintenues dans une condition économique souvent déplorable entre la misère et le chômage, devenus des réalités quotidiennes. L'injustice latente de cet état de choses a pesé, peut-on dire, sur la nation tout entière, et c'est pourquoi ceux qui sentent toute l'importance des faits sociaux et prévoient les conséquences, peut-être lointaines mais souvent fatales, de leur déséquilibre, se sont intensément intéressés aux entreprises publiques et privées qui, avec un vigoureux entrain et une louable résolution, s'emploient maintenant à mettre fin à une pareille condition. L'ampleur du mal et des remèdes à appliquer était telle que l'intervention des pouvoirs publics, interprètes de la volonté commune de la nation, était ici absolument nécessaire. Mais afin que ces efforts obtiennent l'heureux résultat espéré, ils requièrent la collaboration de tous les citoyens qui disposent d'un potentiel économique considérable, c'est-à-dire, en premier lieu, de dirigeants d'entreprise.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE, d'après *l'Osservatore Romano* des 6-7 juin 1955. Sous-titres de *la D. C.*

Mission du chef d'entreprise dans l'organisation économique de ces régions.

Quant à vous, chers fils, vous avez bien compris que pour une œuvre si indispensable et d'une telle portée sociale et morale, les chefs catholiques d'entreprise ont une grave tâche à remplir, et Nous vous louons d'avoir inscrit dans le programme de votre Congrès l'étude de la mission du chef d'entreprise dans l'organisation économique du Midi de l'Italie.

L'affirmation de l'importance primordiale de l'entreprise privée à côté de l'importance subsidiaire de l'Etat a toujours été l'un des points essentiels de la doctrine sociale chrétienne. Non pas qu'il faille nier l'utilité et la nécessité, dans certains cas, de l'intervention des pouvoirs publics, mais parce qu'il faut signaler cette réalité, c'est-à-dire que la personne humaine constituant la fin de l'économie doit en être le plus important moteur. Aujourd'hui plus que jamais, cette thèse est l'objet d'un large débat qui se déroule dans les faits plus encore que dans les paroles. Or, votre Congrès se proposait d'examiner les moyens pour rénover, sous l'aspect économique, un groupe social considérable. Assurément, tout n'est pas à créer dans ce secteur, car une grande tâche est déjà accomplie. Mais en beaucoup d'endroits l'effort principal reste à faire, en commençant par les infrastructures : moyens de communication, habitations, travaux d'irrigation et d'ameublissement du sol, développement de l'outillage agricole, amélioration des industries existantes et créations de nouvelles entreprises, formation technique de la main-d'œuvre et des cadres, formation surtout d'une élite de travailleurs qui soient, au milieu des autres, les artisans du progrès social et culturel. Et, à ce propos, il faut naturellement se rappeler les paroles de l'Evangile : « Qui de vous, en effet, s'il veut bâtir une tour, ne s'assied pas auparavant pour calculer la dépense pour voir s'il a de quoi l'achever ? » (*Luc*, XIV, 28.) Il s'agit, en effet, non pas seulement de trouver des capitaux, de courir peut-être de gros risques financiers, mais particulièrement de mettre en action une pensée sociale, une conception de l'économie, de ses lois, de son but, de ses limites. Il s'agit de diriger tout un mouvement de progrès vers un but bien défini. Voilà les motifs qui justifient vos réflexions et vos recherches, auxquelles Nous donnons bien volontiers Notre appui et notre encouragement.

La première pensée d'un chef d'entreprise, au moment où il va résoudre un tel problème, doit être de dépasser les éléments immédiats. A cette seule condition, il restera fidèle aux principes que Nous vous avons rappelés tout dernièrement, c'est-à-dire aux principes de la sociologie chrétienne, concernant la valeur transcendante de la personne humaine.

Les questions qui occupent votre esprit touchant l'avenir du Midi sont avant tout circonscrites dans un cadre géographique : une région déterminée de l'Italie. Mais qui ne voit jusqu'à quel point la nation tout entière y est intéressée ? On peut même dire que même l'économie d'autres pays en dépend en quelque sorte. C'est pour eux une raison d'apporter leur aide à cette œuvre de restauration. Pareille collaboration, hautement désirable, vous invite à considérer le problème sous un aspect moins strictement national et à donner à vos interventions plus d'ampleur et d'importance.

L'évolution sociale consécutive aux progrès économiques.

Il faut, en outre, tourner son attention vers l'évolution sociale que produiront dans le Midi les progrès sociaux économiques. Il est facile d'imaginer l'embarras et les difficultés de ceux qui, durant des dizaines d'années, ont dû se résigner à une douloureuse passivité et qui, à présent, sont incités à modifier leur genre de vie, à s'intéresser aux nouvelles entreprises, à prendre activement en main propre la conduite de leurs affaires. Mais, pour cela, on ne peut s'arrêter à mi-chemin, substituer à une vieille forme de protection un nouveau type de sujétion qui, en délivrant l'homme d'une servitude économique, lui imposerait, en compensation, une dépendance sociale encore moins supportable. Or, cela se produirait si les chefs d'entreprise, en travaillant à la transformation du Midi, en subordonnaient le développement à leurs propres intérêts. Dès le début, il importe de bien se convaincre que la fin économique, à laquelle tendent les particuliers et l'Etat comme tel, est ordonnée en vue de l'élévation véritable d'une population, et, partant, de la conquête de sa légitime autonomie économique, sociale et culturelle. Aussi faut-il, dès le commencement, admettre pleinement les droits des autres, leurs justes exigences, leurs profondes aspirations, et aussi il faut vouloir les satisfaire comme il convient. Cette attitude doit être celle de celui qui prête son concours à un effort notable de désintéressement, condition du sens vraiment catholique de son intervention. Vous avez ainsi l'occasion de pratiquer l'équité et la charité d'une manière excellente, car vous leur donnez leur dimension sociale, c'est-à-dire la mesure à laquelle elles deviennent à un haut degré une preuve, écrite dans les faits, d'esprit chrétien. Par là même, vous rendez aussi un service considérable aux populations particulièrment ouvertes aux valeurs spirituelles, à l'autonomie de la personne, aux richesses morales de la vie familiale, aux avantages des liens sociaux plus larges qui unissent les collectivités en cité, en région, en action.

Nécessité de vivre intensément la doctrine que l'on professe des lèvres.

Qu'une telle mission requière du chef de l'entreprise chrétienne une sérieuse préparation, qui pourrait en douter ? Vous-mêmes, du reste, avez traité ce sujet dans vos discussions. Nous Nous bornerons donc ici à signaler la nécessité pour lui, s'il veut être vraiment à la hauteur de sa tâche, de vivre intensément la doctrine qu'il professe des lèvres. Cela signifie qu'il doit, avec son cœur et avec son esprit, en pénétrer les exigences internes et se soumettre à ses inspirations généreuses. L'enseignement de l'Eglise, qui donne une claire formule des principes chrétiens, risque de ne pas être bien compris ni bien appliqué s'il ne trouve pas dans le dirigeant responsable, au lieu d'un accueil résigné et passif, la plénitude d'une vie intérieure intense, nourrie aux sources sacramentelles de la grâce. Il Nous semble qu'une pensée sociale chrétienne doit être profondément organique ; loin d'être construite en partant uniquement de données abstraites, elle doit correspondre avec une constante fidélité aux intentions de la divine Providence qui se manifestent dans la vie de chaque chrétien et dans celle de la communauté universelle à laquelle elle appartient.

L'acte créateur de Dieu, qui a lancé les mondes dans l'espace, ne cesse jamais de susciter la vie avec une abondance et une variété étonnantes. Dans l'individu comme dans la société, l'aspiration vers le mieux et la perfection naturelle et surnaturelle exigent une abnégation continuelle et souvent aussi un détachement complet. Pour suivre ce chemin ascendant, pour bien le tracer et y attirer les autres, un dur travail s'impose. Nous voyons avec joie qu'il ne vous épouvante pas et que vous êtes prêts à assumer toutes les responsabilités qui découlent de votre fonction dans la société chrétienne.

Les chrétiens au service de la communauté.

Chers fils, laissez-Nous, à la fin de Notre entretien, vous exprimer à nouveau, sous un aspect particulier, Notre satisfaction de voir que vous avez choisi comme thème de votre Congrès un sujet qui, certainement, touche vos fins et vos intérêts économiques, mais aussi, par ailleurs, vous concerne comme citoyens et comme chrétiens ; comme citoyens, conscients du devoir de collaborer à l'unité et à la prospérité de la nation ; comme chrétiens, conscients de votre obligation de promouvoir la religion et la culture chrétiennes parmi ceux qui sont vos frères et vos sœurs dans le Christ. Cette double tâche revêt pour vous une forme concrète dans le « problème du Midi », et vous n'entendez pas vous soustraire à ce devoir.

Les chefs d'entreprise ont été peut-être habitués depuis trop longtemps à rester dans le cercle étroit de leurs propres préoccupations et de leurs buts économiques, et à ne pas prendre un intérêt actif à la vie commune de la société et de l'Etat. Cela — plus encore que certains événements déplorables bien déterminés — a causé et répandu largement le bruit que l'économie, c'est-à-dire ses dirigeants, constitue l'obscure puissance qui, dans les coulisses, dirige tout ce dont dépend le sort des peuples.

C'est pourquoi Nous Nous réjouissons de votre puissante action en public et pour le public. Vous êtes sûrement du nombre de ceux dont le travail, à l'ère de la technique, n'a pas

diminué, mais augmenté. Le fait d'avoir consacré votre temps, en ces jours de Congrès, aux choses publiques est tout à votre avantage. Il y a lieu de craindre, autrement, qu'aujourd'hui où de gigantesques organisations pèsent de tout leur poids sur les choses sociales, les questions de la vie publique soient réglées sans votre concours. Les chefs d'entreprise ont, en effet, le droit, eux aussi, d'être écoutés et de voir leur compétence, particulièrement apte à juger les questions avec sérénité et à peser la gravité des dangers, exercer une juste influence.

Dans ce domaine, Nous pensons spécialement à vous, chers fils, et le thème de votre assemblée donne la garantie que vous voulez être des chefs d'entreprise catholiques, au sens le plus vaste et le plus noble du mot ; des hommes de l'économie, mais en même temps des citoyens et des chrétiens probes.

Avec le vœu ardent que votre Association puisse continuer son œuvre constructive au profit de la nation et des autres peuples, Nous appelons sur vous les plus précieuses faveurs célestes, en gage desquelles Nous vous donnons la Bénédiction apostolique.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

aux délégués du IVe Congrès mondial du pétrole

Le 10 *juin, le Pape recevait en audience des délégués du IVe Congrès mondial du pétrole qui se tenait alors à Rome. Il leur adressa une allocution en français que nous reproduisons d'après* l'Osservatore Romano *du* 12 *juin* 1955.

C'est la quatrième fois depuis 1933 que vous vous réunissez, Messieurs, pour tenir un Congrès mondial, dans le but d'examiner les nombreuses questions d'ordre scientifique, technique, économique, que pose le développement incessant de l'industrie du pétrole. Nous profitons volontiers de cette occasion pour vous dire l'intérêt que Nous avons pris aux documents concernant vos travaux, et vous remercier de l'hommage que vous avez voulu Nous rendre par votre visite. L'expansion actuelle de l'industrie pétrolière, la multiplication de ses débouchés, les exigences de qualité auxquelles doivent répondre ses produits nécessitent des rencontres périodiques, comme celle qui vous réunit, où chercheurs, techniciens et administrateurs visent à accélérer encore, par des contacts personnels, des discussions et des échanges d'idées, le progrès d'une activité inséparablement liée à la marche de la civilisation moderne.

Votre Congrès se distingue certainement par l'ampleur de la matière qu'il traite, le nombre et la valeur des participants, la haute spécialisation des communications qui y sont faites. Ne pouvant en signaler tous les aspects, Nous Nous contenterons de souligner rapidement quelques-uns des résultats qui nous ont frappés, sans tenir pour autant en moindre considération les multiples travaux, dont il ne Nous est même pas possible de faire mention.

Il paraît aujourd'hui bien étrange qu'au début du siècle dernier le pétrole ait dû sa vogue à ses propriétés thérapeutiques. Depuis lors, l'application universelle du moteur à explosion dans les transports et l'industrie, la substitution du combustible liquide au charbon, la fabrication de produits chimiques dérivés du pétrole ont ouvert des perspectives presque illimitées à l'industrie pétrolière. Pour répondre aux besoins de la consommation, il est essentiel de savoir d'abord repérer les gisements et les localiser avec le minimum d'incertitudes. A cela concourent les divers systèmes de prospection : à côté des indications nécessaires de la géologie, on utilise aussi couramment celles de la géophysique, fournies par les méthodes gravimétrique, magnétique, sismique et électrique. Appliquées d'abord sur la terre ferme, puis sur les régions marécageuses et les bassins internes, elles sont maintenant utilisées en pleine mer ; c'est ainsi qu'un outillage spécialisé a permis d'enregistrer une quarantaine de découvertes dans le golfe du Mexique, où fut surtout mis en œuvre ce mode de prospection. En ce qui concerne les méthodes elles-mêmes, les techniques sismiques de réflexion se sont perfectionnées ; des zones jusqu'ici interdites ont pu être explorées grâce aux tirs multiples simultanés, en même temps que les appareils et l'équipement de travail subissaient d'intéressantes améliorations. On assure que les méthodes électriques de surface mériteraient un emploi plus généralisé et ne sont pas moins riches en résultats, à condition d'être bien connues et appliquées adéquatement.

Le forage des puits, qu'il faut parfois pousser jusqu'à de grandes profondeurs, a donné lieu à des études théoriques suggestives, afin de dépasser les possibilités des systèmes et du matériel actuels. On envisage de la sorte des procédés, que l'expérience n'a pas encore éprouvés, mais qu'on espère pouvoir utiliser plus tard grâce aux développements de la technique et de la métallurgie. La méthode des puits dirigés, prenant leur départ du littoral, a permis d'atteindre des gisements situés sous la mer, à brève distance des côtes ; ce type d'installation exigea la création d'instruments nouveaux et obligea les techniciens à résoudre de nombreux problèmes pratiques.

Dans le raffinage du pétrole brut, on a visé à augmenter le rendement de la méthode de cracking catalytique, qui a acquis une importance considérable, puisque, depuis la fin de la guerre, la quantité de pétrole traitée de cette manière a presque triplé. Comme acquisitions récentes du cracking catalytique fluide, le plus fréquemment employé, il convient de signaler la simplification et le perfectionnement des dispositifs de récupération et de circulation du catalyseur, la réduction des dimensions des récipients et, par conséquent, une économie sensible dans les frais d'installation. Des améliorations dans la conduite du processus lui-même ont entraîné un rendement accru en essence et en gas-oil, aux dépens de l'huile lourde.

Afin d'analyser le pétrole, on utilise maintenant,

avec des techniques de séparation physique, la spectrométrie de masse, qui sert non seulement pour l'étude des gaz et des essences, mais aussi pour les huiles lourdes, moyennant divers perfectionnements dans l'appareillage de laboratoire. La radioactivité ne pouvait manquer d'apporter elle aussi son aide à la solution des problèmes techniques de l'industrie pétrolière. Aussitôt après le forage, on peut identifier les couches rocheuses par le moyen d'une sonde nucléaire utilisant la radioactivité naturelle et les radiations nucléaires induites ; des radiodétecteurs sont chargés d'effectuer un contrôle automatique des installations industrielles, tandis que des procédés radio-actifs contribuent à l'analyse chimique continue de la production.

Parmi les produits chimiques dérivés du pétrole, le polyéthylène, découvert en 1933 et qui joua un rôle important dans le développement du radar durant la deuxième guerre mondiale, mérite une mention particulière. Son coût modéré et l'association de propriétés intéressantes, qui en permettent les usages les plus variés dans la fabrication du matériel électrique surtout, en ont fait monter la consommation à plusieurs centaines de millions de kilos par an.

Dans le domaine des applications pratiques, notons l'amélioration du rendement des moteurs d'automobiles par une construction plus rationnelle de la chambre d'explosion et l'adjonction au carburant d'additifs destinés à prévenir la formation des dépôts.

Ces quelques jalons que Nous avons relevés réussissent à peine à suggérer l'étendue des efforts accomplis pour répondre aux besoins toujours plus variés et plus nombreux, auxquels doit faire face l'industrie pétrolière. Ils permettent néanmoins d'évoquer l'activité de tant d'hommes, dont le sort est directement ou indirectement lié au sien, parce qu'ils y sont employés ou parce qu'ils subissent les contrecoups des mouvements économiques qu'elle détermine. Ce fait invite à la réflexion et met en évidence la responsabilité particulière de ceux qui remplissent un rôle de direction dans cette industrie. A l'heure présente, où l'on aperçoit de mieux en mieux la prépondérance que doivent prendre les problèmes sociaux sur ceux de l'économie pure, où l'on s'efforce de promouvoir les « relations humaines » au sein de l'entreprise, nul n'a le droit de se cantonner dans la spécialisation technique ou les tâches administratives. Une section de votre Congrès s'occupe de la formation du personnel, et l'on y a souligné fort heureusement que les préoccupations des dirigeants ont à porter de plus en plus sur les hommes eux-mêmes qui leur servent de collaborateurs ; il importe que ceux-ci déploient, au profit de l'employeur, toutes les ressources de leur initiative. Mais ils n'y seront amenés que si l'entreprise d'abord se soucie de répondre à ces besoins humains profonds, que ne satisfont ni un juste salaire ni même l'estime due à la compétence professionnelle.

Ce qui est vrai des individus vaut aussi pour les collectivités. Les richesses naturelles d'une région, d'un pays, d'un continent, sont destinées non au seul profit économique du petit nombre, mais à l'amélioration des conditions de vie, matérielles d'abord, mais aussi et surtout morales et spirituelles, des groupes humains qui doivent vivre en exploitant les ressources du sol. Le caractère mondial de plus en plus apparent de l'économie et les devoirs qui incombent aux nations privilégiées envers les moins favorisées auront leur incidence sur la répartition des biens produits. Aussi osons-Nous espérer, Messieurs, que les soucis inhérents aux tâches importantes qui sont les vôtres ne vous empêchent pas d'envisager cette question fondamentale, inéluctablement posée dès que les hommes se réunissent pour discuter de problèmes internationaux. Ainsi, vous contribuerez pour une large part à assurer, par-delà les conquêtes économiques, celles d'une élévation morale de l'humanité, qui suppose, en premier lieu, l'abolissement de tout égoïsme individuel ou collectif.

Daigne le Dieu tout-puissant seconder votre labeur et en assurer la réussite ! Qu'il bénisse vos personnes, vos familles, vos collaborateurs, et vous accorde ses faveurs les plus précieuses. Nous vous en donnons pour gage Notre Bénédiction apostolique.

AVIS DE LA S. CONGRÉGATION DES RELIGIEUX pour les religieux d'Europe forcés par le malheur des temps à vivre hors de leurs couvents

Les Acta apostolicae Sedis *des* 24-27 *juillet* 1955, *p.* 519, *viennent de publier l'avis suivant qui montre le souci que porte l'Eglise à ses fils victimes de l'antireligion* (1) *:*

La présente Sacrée Congrégation, autant que le permettent les circonstances, témoigne toujours un intérêt spécial aux religieux, particulièrement aux prêtres et aux religieuses qui en quelques contrées de l'Europe se trouvent dans des conditions pénibles de vie.

Cette Sacrée Congrégation n'ignore pas les difficultés et les peines auxquelles sont exposés chaque jour ces religieux et elle désire manifester à chacune de ces âmes consacrées à Dieu ses sentiments de compassion, les encourager et les fortifier dans la fidélité à leur sainte vocation qui les voue au service de Dieu.

Un bon nombre de ces religieux et religieuses sont forcés, dans les circonstances actuelles, à demeurer malgré eux hors de leur couvent et à exercer leurs œuvres en des situations qui ne leur sont nullement propices. Ils éprouveront donc sans aucun doute quelque consolation s'ils se rendent compte que l'Eglise ne les tient pas pour des religieux séparés de leur Institut ou pour des exclaustrés, mais seulement pour des religieux légitimement absents de leur couvent.

Que ces religieux se souviennent donc que, du fait de leur légitime absence, ils jouissent de tous les droits et privilèges que leur vaut la profession religieuse. En retour, ils sont toujours astreints à l'observance de leurs saints vœux et soumis à leurs règles, dans la mesure où elles peuvent se concilier avec la situation actuelle et peuvent être observées par eux sans grave inconvénient.

L'Eglise souhaite qu'ils puissent revenir aux habitudes de la vie commune et à l'exercice

(1) Traduction de *la D. C.*

normal de leur saint ministère, comme eux-mêmes le désirent, et elle demande la paix et la tranquillité de l'ordre pour ses fils qui supportent de si graves difficultés.

Qu'ils aient soin, dans la mesure où leur situation actuelle le permet, de garder une entière liaison avec leur Institut respectif et qu'ils restent, comme des fils, dans la dépendance des Ordinaires des lieux.

Qu'ils aillent trouver, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, avec liberté de cœur leurs évêques et leurs supérieurs pour leur exposer leurs difficultés et leurs besoins avec la confiance que ceux-ci les aideront dans la mesure de leur pouvoir.

Par ailleurs, la présente Sacrée Congrégation témoignera la plus grande reconnaissance aux Excellentissimes Ordinaires des lieux si, avec ce zèle apostolique qui les distingue et la conscience de leur charge en de telles conjonctures, ils apportent un secours immédiat à ces religieux, hommes ou femmes, et leur consacrent un soin particulier, surtout si ceux-ci ou celles-ci ne peuvent s'approcher de leurs supérieurs.

Cette union des âmes, cette mutuelle confiance et cette bienveillance chrétienne et sacerdotale feront beaucoup pour soulager les peines dont les religieux sont maintenant affligés et elles leur apporteront de nouvelles forces nécessaires dans leurs difficultés pour garder fidèlement leurs vœux de religion et persévérer, comme des victimes, dans leur offrande continuelle à Dieu. Ce don de leur vie constitue la mission principale de l'état religieux. Les circonstances temporelles ne peuvent y faire obstacle. Enfin, ce don mérite à l'Eglise universelle d'immenses trésors de grâces célestes.

Rome, le 10 juillet 1955.

V. card. VALERI, *préfet*,
A. LARRAONA, C. M. F., *secrétaire*.

— *Cristo nel mondo* n° 2, 1954. — Vol. 13,5 × 19 cm, 448 pages. *L'Osservatore Cristiano, Pro civitate christiana*, Assisi.

Dom Giovanni Rossi, directeur de la dynamique Association italienne *Pro civitate christiana*, à laquelle est rattaché *l'Osservatore Cristiano* d'Assise, présente, rédigé par les soins de ce Centre d'études, le deuxième volume de son très intéressant et très pratique *Cristo nel mondo*, qui se promet de paraître chaque année. L'ouvrage, agrémenté de nombreuses photographies, donne, pour l'année 1954, un aperçu des événements et des diverses activités intéressant la vie catholique dans chaque pays du monde.

— *Prière de la vie, un quart d'heure d'oraison*, par E. TARIT. — Vol. 13 × 16 cm., 224 pages. Prix : 275 francs. L'Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

Ces 30 méditations répondent aux besoins de chrétiens vivant dans le monde et de militants d'Action catholique, désireux de faire un quart d'heure de méditation, hebdomadaire sinon quotidienne, sur un texte de l'Evangile avec un itinéraire à suivre. Déjà utilisées dans un cercle restreint, elles ont transformé la vie intérieure de plusieurs.

Législation et Jurisprudence

En marge de l'affaire Finaly

Deux curieux jugements rendus en Israël rappellent l'attention sur l'affaire Finaly, qui souleva tant d'émotion en France et à l'étranger (1). *L'un nous est révélé par* le Monde *du 21 juillet, l'autre par* la Croix *du 22 juillet. Tous deux s'appliquent à des affaires identiques à celle des enfants Finaly. Mais dans ces deux dernières causes, la sentence prononcée est l'inverse de celle qui sanctionna le fameux procès de Grenoble. Si la thèse juridique israélienne avait prévalu en France, les enfants Finaly eussent été laissés à leur mère adoptive, Mlle Brun.*

Voici d'abord la lettre qu'a publié *le Monde* dans sa rubrique « Correspondance » :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La Haute Cour de justice de Jérusalem, juridiction suprême de l'Etat d'Israël — constituée de docteurs de la loi sacrée et experts de la loi laïque des plus éminents du monde juif contemporain, — ayant eu à se prononcer dans un cas en tous points semblable à celui des enfants Finaly, a statué, dans un arrêt qui fera jurisprudence dans l'Etat juif, que selon les principes du droit judaïque, ce ne sont point les liens du sang qui établissent des privilèges, des priorités et des critères dans un litige touchant à l'adoption d'un enfant orphelin, mais les liens de sentiment et d'habitude. (D'ailleurs, disons-le au passage, le code judaïque n'autorise pas l'adoption sans le consentement formel et prouvé de l'enfant.)

Le cas était le suivant : un petit garçon de 5 ans, resté orphelin, est confié par l'Office israélien d'assistance sociale — nous sommes en septembre 1953 — à un couple dont le fils unique, âgé également de 5 ans, fut tué par les Allemands. Ses tuteurs se prennent d'affection pour l'orphelin, qui vient remplacer dans leur cœur l'image de leur propre enfant disparu, et, un an plus tard, vont demander au tribunal de leur conférer le statut légal de parents adoptifs.

Le tribunal les déboute devant l'opposition de plusieurs proches parents du petit garçon, parmi lesquels un opulent oncle d'Amérique du côté maternel, qui, lui aussi, désire ardemment l'adopter et l'amener avec lui aux Etats-Unis, et qui invoque les droits du sang.

Ses tuteurs, interjetant appel avec comme seuls arguments leur affection pour l'enfant et les sentiments réciproques de l'enfant à leur égard, la Haute Cour de justice de Jérusalem, après des débats mouvementés, leur donne gain de cause et casse le jugement du tribunal.

Dans un arrêt d'une rare élévation — assaisonné dans ses attendus de sévères remontrances à l'adresse du tribunal, qui « a gravement erré » en ne demandant pas au préalable à l'Office d'assistance sociale un rapport détaillé concernant « l'attachement de l'enfant à ses tuteurs actuels », — la Haute Cour rappelle que, pour le code judaïque, la considération primordiale qui doit décider du jugement dans un cas de demande d'adoption est « non pas les droits du sang, mais le bien-être de l'enfant »...

En renvoyant l'affaire au tribunal pour un nouveau jugement, la Cour lui enjoint donc d'entendre des témoignages supplémentaires capables de l'éclairer sur ce qui servirait le mieux « le bien-être et les intérêts de l'enfant », et de tenir

(1) Voir le numéro 1155 de *la D. C.* (6 septembre 1953) consacré en totalité à l'affaire Finaly.

compte dans son jugement « du milieu dans lequel il est actuellement élevé », ainsi que des inconvénients qu'il y aurait « à le déraciner une nouvelle fois » pour le rejeter « dans un monde nouveau et étranger », et le soumettre « au pénible et tortueux processus de réadaptation et de rééducation »...

La signification de cet arrêt n'échappera à personne.

Il donnera à réfléchir en particulier à mes honorables coreligionnaires français qui, dans un élan de générosité soi-disant judaïque, se mirent corps et âme au service d'une cause condamnée d'avance, comme on le voit, par le droit judaïque.

Le jugement de la Haute Cour de Jérusalem vient en effet donner à l'affaire des enfants Finaly la sanction posthume, mais sans appel, de la doctrine juridique juive et gain de cause à leur tutrice chrétienne...

Dr F. Yssiron,
Jérusalem.

Voici maintenant la traduction d'un article de l'hebdomadaire catholique de Vienne Die Furche, *publié par* la Croix :

En février 1955, les tribunaux israéliens ont eu à juger un cas analogue à celui des enfants Finaly. Mais l'affaire a été tranchée exactement en sens inverse.

Le père, un Juif de Vienne, était venu s'installer en 1935 en Palestine. Il y épousa une Juive palestinienne. En 1941 et en 1944, le ménage eut deux filles. A la suite de la naissance de la deuxième, la mère contracta une maladie mentale incurable. Le père confia les enfants à un foyer avec lequel il partageait les frais d'entretien.

En 1948, le père obtint pour lui et pour ses filles la naturalisation autrichienne. Il rentra seul chez ses parents en Autriche, obtint le divorce devant un tribunal de Vienne en raison de la maladie de sa femme et se remaria. Il revint en touriste en Israël, accompagné de sa deuxième femme, pour emmener les enfants en Autriche. Mais les enfants — qui avaient à l'époque respectivement 11 et 8 ans — ne voulurent pas quitter Israël. Ils s'enfuirent clandestinement et se réfugièrent chez un parent de leur mère.

Le ministre israélien de l'Assistance publique refusa de livrer les enfants dans ces circonstances ; le conseiller juridique du gouvernement israélien donna l'ordre au tribunal d'interdire le départ des enfants d'Israël et de refuser de nommer un second tuteur en Israël. Le tribunal de l'arrondissement de Tel-Aviv exécuta cet ordre : la Cour d'appel de Jérusalem rejeta la demande du père. Dans son arrêt, le Dr Silberg, juge à la Cour d'appel, déclara que, selon la conception moderne, l'enfant est lui-même sujet du droit.

« Dans cette question vitale, dit-il, il ne s'agit pas de négliger les intérêts de l'enfant en raison du « droit » de quelque autre personne, même si cette dernière est son père ou sa mère. »

Le journal *Hakidmah,* organe du parti du ministre de la Justice, en date du 4 mars, remarque à ce sujet :

La décision du tribunal signifie que, dans l'Etat d'Israël, l'idée du bien-être de l'enfant a remporté définitivement la victoire sur la conception périmée du pouvoir paternel. Nous saluons cette décision comme une étape sur le chemin du véritable progrès.

En vertu de ces principes, les enfants Finaly devraient donc maintenant être reconduits en France, où ils désiraient rester, car les droits d'une tante sont évidemment moins grands que ceux d'un père. Mais c'est une chose difficile que le bien-être d'un enfant, quand les autres en décident.

Il y a, en tout cas, deux poids et deux mesures.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUILLET 1955

VENDREDI 22. — Mort, à Nohant-Vicq (Indre), du procureur général en retraite André Mornet. Né le 5 janvier 1878, docteur en droit, il fut premier secrétaire de la Conférence des avocats, puis substitut à Reims, et, en 1903, à Paris. Avocat général à la Cour d'appel en 1917, puis à la Cour de cassation en 1922, il en devint conseiller en 1930 et fut nommé président honoraire en 1940. En 1917, le lieutenant Mornet eut, en qualité de commissaire du gouvernement, à requérir dans les affaires d'espionnage les plus retentissantes, telles celles du *Bonnet Rouge* et de Charles Humbert. C'est lui qui fit envoyer au poteau Bolo Pacha et Mata Hari. Le 24 octobre 1944, le procureur général Mornet fut nommé président de la Commission consultative chargée de déterminer les actes du gouvernement de Vichy intéressant la justice. Le 19 novembre, il devint procureur général de la Haute Cour. Il prononça, en cette qualité, le réquisitoire contre le maréchal Pétain et Pierre Laval.

— Mort, à Paris, de Mlle Andrée Butillard, chevalier de la Légion d'honneur, fondatrice, en 1925, et présidente de l'Union féminine civique et sociale. Elle était née à Uchizy (Saône-et-Loire), le 29 août 1881. Elle faisait partie de la Commission générale des Semaines sociales de France et de l'Académie d'éducation et d'entraide sociale.

A l'étranger. — Deux soldats français assassinés à la médina de *Rabat.* Le couvre-feu est établi.

— En *Argentine,* le contre-amiral Teissaire démissionne de ses fonctions de président du Conseil suprême du parti peroniste.

SAMEDI 23. — A l'étranger. — Mort, à *Washington,* à l'âge de 83 ans, de M. Cordell Hull, ancien secrétaire d'Etat américain. Né dans le Tennessee, il entra dans la carrière politique en 1893, comme représentant à la Chambre de l'Etat du Tennessee, alors qu'il était avocat. Devenu juge, il fut élu au Congrès en 1907. Ayant remporté un siège de sénateur en 1931, il démissionna pour devenir secrétaire d'Etat du président Roosevelt, qui inaugurait sa politique de *New deal.* Malade, il dut abandonner sa charge à la fin de 1944. Partisan convaincu de la libéralisation du commerce, il exerça son influence la plus considérable en luttant contre l'isolationnisme. Le 30 juin 1945, il revint une dernière fois au département d'Etat, apposer sa signature sur la charte des Nations Unies.

— Mort, à *Téhéran,* de M. Ahmed Ghavam Es Sultaneh. Issu d'une des plus grandes familles de l'Iran, il fut quatre fois ministre. En 1952, Mossadegh le chassa du pouvoir.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale que le Souverain Pontife a bien voulu procéder aux actes suivants :

5 juillet 1955 : 1° Erection du nouveau vicariat apostolique de Rumbek, dans le *Soudan anglo-égyptien,* formé d'une partie du territoire des vicariats apostoliques du Bahr el Ghazal et du Bahr el Djebel, et d'une partie de la préfecture apostolique de Mopoi et confié au clergé séculier.

2° Nomination de M. l'abbé Irénée Dud, supérieur de la station missionnaire de Warap (vicariat apostolique du Bahr el Ghazal), comme évêque titulaire de Barcusus et vicaire apostolique de *Rumbek.* Mgr Dud, âgé de 37 ans, est originaire de la tribu des Jur au vicariat apostolique de Bahr el Ghazal. Ordonné prêtre le 21 décembre 1944, il fut d'abord vicaire à Rafili et à Mayen avant de devenir, il y a trois ans, supérieur de la station missionnaire de Warap.

DIMANCHE 24. — Clôture, à Bordeaux, du Congrès annuel du Syndicat national des instituteurs, ouvert le 20 juillet. Plus de 500 délégués y ont représenté 170 000 adhérents. Les responsables syndicaux d'une dizaine de pays, dont la Russie, y ont participé.

— A Brageac (Cantal), Journée des médecins de France, en présence de 250 professeurs et médecins catholiques français. Brageac avait été choisi en raison des reliques de saint Cosme et saint Damien que renferme son église.

A L'ÉTRANGER. — Clôture de la Conférence de *Genève*, après six jours de délibérations. Un communiqué commun traduit surtout un accord d'intentions. Les ministres des Affaires étrangères des « quatre Grands » reprendront en octobre, à Genève, l'examen des questions de la réunification de l'Allemagne, de la sécurité européenne, du désarmement et des relations entre l'Est et l'Ouest.

— A Rio de Janeiro, près de 2 millions de personnes participent aux cérémonies de clôture du XXXVI[e] Congrès eucharistique international. Le président Cafe Filho consacre officiellement le Brésil au Sacré Cœur.

LUNDI 25. — Annonce de la mort du peintre Edmond Céria, né le 26 janvier 1884, à Evian. Il laisse des toiles sur la Provence, l'Italie, la Bretagne, et surtout Paris.

— Mort, dans une clinique de Sceaux, de M. Emmanuel de Martonne, professeur honoraire de géographie à la Sorbonne. Il était né à Chabris (Indre), en 1873. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il avait enseigné aux Facultés de Rennes, de Lyon, puis de Paris. Il est l'auteur d'un *Traité de géographie physique* très apprécié. Le professeur de Martonne, qui était le gendre du géographe Vidal de La Blache, appartenait à l'Académie des sciences depuis 1932.

A L'ÉTRANGER. — L'arrivée de M. Gilbert Grandval à *Marrakech*, où il fait son entrée, provoque des incidents graves. La police ouvre le feu sur des Marocains qui manifestent en faveur du sultan détrôné. 15 morts, 50 blessés.

— A *Rio de Janeiro*, à la suite du XXXVI[e] Congrès eucharistique, 8 cardinaux et 200 évêques d'Amérique latine se rassemblent pendant douze jours, sous la présidence du du cardinal Piazza.

— Des manifestants indiens pénètrent dans l'enclave portugaise de *Goa*.

MARDI 26. — A L'ÉTRANGER. — M. Nehru, chef du gouvernement de l'*Inde*, lance un appel au calme à propos des incidents de *Goa*.

— Dans un but d'apaisement, M. Gilbert Grandval décide d'interrompre sa tournée des grandes villes du *Maroc*.

MERCREDI 27. — M. Henri Hoppenot, ambassadeur de France en mission extraordinaire, est nommé haut-commissaire de la République française auprès de l'Etat du Viet-Nam.

— En Algérie, dans l'Aurès, sur la piste Djellal-Tabergat, un convoi de la Légion tombe dans une embuscade. 21 légionnaires tués, 30 rebelles abattus.

A L'ÉTRANGER. — Le traité d'Etat rendant sa souveraineté à l'*Autriche* entre en vigueur.

— Sur le territoire de la *Tunisie*, 50 rebelles algériens attaquent deux voitures occupées par des militaires et des fonctionnaires des Eaux et Forêts. Un brigadier et un moniteur français tués, deux soldats blessés.

JEUDI 28. — Retour du cardinal Gerlier rentrant par avion de Rio de Janeiro.

A L'ÉTRANGER. — Les résultats des élections générales en *Israël* marquent le progrès des extrémistes de droite. Mais le parti travailliste mapaï, qui dirigeait le précédent gouvernement, reste le premier parti.

— En *Bulgarie*, la D. C. A. abat un avion israélien qui s'était égaré de son itinéraire normal. 67 morts. Vive indignation dans le monde entier.

VENDREDI 29. — A Paris, à la Cité universitaire, clôture du Congrès du Mouvement universel pour une Fédération mondiale (M. U. F. M.), en coopération avec l'Association universelle des parlementaires pour un gouvernement mondial. Il avait été ouvert le 26 juillet.

SAMEDI 30. — Par 369 voix contre 247, l'Assemblée nationale proroge de six mois l'état d'urgence en Algérie.

— Clôture, à Paris, du VI[e] Congrès international d'anatomie, qui s'est ouvert le 25 juillet. Un millier de participants ont représenté 140 Universités du monde entier. Les travaux ont porté sur un ensemble de disciplines morphologiques et biologiques diverses.

— Le coureur Louison Bobet est le vainqueur du 42[e] Tour de France cycliste.

A L'ÉTRANGER. — S. S. Pie XII gagne sa résidence d'été de *Castel Gandolfo*.

— Clôture, à *Zurich*, du Congrès international de la publicité, ouvert le 30 juillet. 500 délégués appartenant à 35 nations y ont pris part.

— Clôture, à *Saint-Sébastien*, des « Conversations catholiques internationales », ouvertes le 29 juillet pour la dixième fois. Le thème général était : « Les catholiques et la coexistence ».

— Nouveaux incidents sanglants au *Maroc*, à l'occasion de l'Aïd el Kébir. Des partisans de l'ancien sultan provoquent des scènes d'émeutes. 11 morts et 22 blessés à Marrakech. 15 morts à Moulay-Idriss, dont un lieutenant de pompiers français venu combattre un incendie, et 8 blessés. Le couvre-feu est décrété à Marrakech.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale que le Souverain Pontife a daigné procéder aux actes suivants :

3 juillet 1955 : 1° Erection de la préfecture apostolique de Palawan (*Philippines*) au rang de vicariat apostolique, qui demeure confié aux Récollets de saint Augustin.

2° Erection de la préfecture apostolique de Saint-Joseph des Amazones (Pérou) au rang de vicariat apostolique, qui reste confié à l'Ordre des Frères Mineurs.

3° Nomination du R. P. Urbain-Marie Person, O. F. M. C., administrateur des vicariats apostoliques de Djimma et d'Harar, et des préfectures apostoliques d'Hosanna et de Neghelli, comme évêque titulaire de Cyme et vicaire apostolique de Harar (*Ethiopie*). Mgr Person est né à Lanarvilly, diocèse de Quimper, le 2 février 1906. Il entra au noviciat des Capucins en septembre 1928. Il fit un stage à l'Université d'Oxford et fut ordonné prêtre le 28 mars 1932. Il exerça ensuite son ministère en Ethiopie, après avoir passé quinze ans à la Mission de Rajpoutana (Inde). Il succède à Mgr Jarrosseau, qui dut quitter la Mission en 1937, lors de l'occupation du pays par l'Italie.

4° Nomination du R. P. Grégoire Espiga y Infante, préfet apostolique de Palawan, comme évêque titulaire d'Aphnaeum et vicaire apostolique de Palawan (*Philippines*). Le nouvel évêque est né le 20 septembre 1912, à Santo Domingo de la Calzada (Espagne). Entré chez les Récollets de saint Augustin, il fut ordonné prêtre en juillet 1935. D'abord recteur des collèges des Augustins de Saint-Sébastien et de San Carlos, il partit, en 1938, pour la préfecture apostolique de Palawan, dont il devint préfet en 1953.

5° Nomination du R. P. Damase (dans le siècle Joseph Laberge), O. F. M., comme évêque titulaire de Clypia et vicaire apostolique de Saint-Joseph

des Amazones (*Pérou*). Mgr Laberge est né à Chateauguay, diocèse de Valleyfield (Canada), le 6 septembre 1900. Entré jeune dans l'Ordre séraphique, il fut ordonné prêtre le 11 juillet 1926. Il fit ensuite partie du collège Saint-Bonaventure, à Quaracchi (Florence), comme collaborateur des archives historiques franciscaines. Retourné au Canada, il professa au collège Saint-Bonaventure, à Montréal, dont il devint vicaire, puis gardien. A l'Université catholique de cette ville, il occupa la chaire de méthodologie historique. De 1942 à 1946, il prit la charge de ministre provincial. Il fut nommé préfet apostolique en 1946, lorsque fut érigée la nouvelle préfecture apostolique de Saint-Joseph des Amazones.

6° Nomination de l'abbé Jean-Baptiste Sye, du clergé séculier du vicariat apostolique de Taiku (*Corée*), vicaire forain, comme évêque titulaire de Choma et vicaire apostolique de Taiku. Mgr Sye, né à Ul San (Corée), le 1er mai 1911, fut ordonné prêtre le 11 juin 1938.

12 juillet 1955 : Nomination du R. P. Jacques-Henri Romeijn, des Missionnaires de la Sainte-Famille, comme évêque titulaire de Zenopolis, d'Isaurie, et vicaire apostolique du nouveau vicariat apostolique de Samarinda (*Indonésie*). Mgr Romeijn, naturalisé indonésien, est d'origine hollandaise. Il naquit à Voorschoten, diocèse de Harlem, le 17 février 1906. Entré au noviciat des Missionnaires de la Sainte-Famille, il fut ordonné prêtre à Oudenbosch, le 24 juillet 1932, et partit l'année suivante pour Bornéo. D'abord curé, directeur des écoles, supérieur local, il était, depuis 1953, supérieur régulier.

AOUT 1955

LUNDI 1er. — Au Puy-en-Velay, Congrès des écrivains des provinces françaises.

— Incidents de grève aux chantiers navals de Penhoët. Cinquante manifestants et une soixantaine de policiers blessés. Des grévistes incendient le bâtiment du syndicat patronal. Les ouvriers acceptent finalement une médiation en vue de l'augmentation de leurs salaires.

— Mort du journaliste Jean Perrigault, membre du Conseil d'administration du Syndicat national des journalistes, vice-président des Ecrivains combattants, ancien rédacteur en chef et grand reporter de journaux parisiens.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Anvers*, à l'âge de 89 ans, du chirurgien belge Albin Lambotte. Il s'était spécialisé dans la chirurgie des fractures.

— A *Genève*, ouverture de la Conférence sino-américaine au niveau des ambassadeurs.

— A *Copenhague*, ouverture, jusqu'au 6 août, du VIe Congrès astronautique international. Cent cinquante délégués d'une vingtaine de pays.

— A Pékin, promulgation de la loi sur le service militaire obligatoire pour tous les hommes de 18 à 40 ans, en République populaire chinoise.

MARDI 2. — A L'ÉTRANGER. — Mort, à Leutstetten (*Bavière*), du prince Rupprecht (Marie-Ferdinand) de Bavière, fils de Louis III, dernier roi de Bavière. Il était né à Munich, le 18 mai 1869, et avait épousé la duchesse Marie-Gabrielle de Bavière, qui mourut en 1912. En 1921, il épousa en secondes noces la princesse Antonia de Luxembourg. Il exerça un commandement dans l'armée allemande pendant la guerre 1914-1918. Il dut s'exiler après l'arrivée au pouvoir de Hitler. Sa femme et ses enfants furent arrêtés et détenus dans un camp de concentration.

— Mort, dans le Connecticut (*Etats-Unis*), à Hartfort, à l'âge de 75 ans, du poète américain Wallace Stevens, lauréat du prix Pulitzer de poésie 1955. Son premier recueil, *Harmonium*, est de 1923. Il était membre de l'Institut américain des arts et des lettres.

MERCREDI 3. — Reprise du travail aux chantiers navals de Penhoët où une médiation est en cours.

— La secte des Témoins de Jéhovah tient, jusqu'au 7 août, au Palais des sports de Paris, son assemblée du « Royaume triomphant ».

A L'ÉTRANGER. — Par une lettre, que son fils aîné remet au président du Conseil, le Glaoui pacha de Marrakech, prend position contre les projets de M. Grandval tendant à créer au *Maroc* une vacance du trône.

— Ouverture, à *Londres*, d'une Conférence « atomique » internationale réunissant plus de 80 spécialistes des recherches atomiques et thermonucléaires, sous les auspices de l'Association interparlementaire pour le gouvernement mondial.

— Catastrophe minière dans la *Ruhr* : à Gelsenkirchen, une explosion se produit dans une galerie de mine : 41 morts, 30 blessés.

4 sept. 1955. N° 1207. — Nouvelle série : N° 294

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le directeur* : A. MICHELIN.